



COMPTE-RENDU DE LA TROISIÈME SESSION DE LA PLÉNIÈRE DE LA PLATEFORME INTERGOUVERNEMENTALE SUR LA BIODIVERSITÉ ET LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES: 12-17 JANVIER 2015

La troisième session de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES-3) s'est tenue du 12 au 17 janvier 2015, à Bonn, en Allemagne. Plus de 300 participants ont assisté à la réunion, en représentation de gouvernements membres et non membres de l'IPBES, d'agences et de secrétariats de conventions des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales, d'organisations non gouvernementales et de divers groupes de parties prenantes.

Les délégués ont adopté une série de décisions, notamment sur: le programme de travail pour la période 2014-2018; une stratégie d'association des parties prenantes (SAPP); une stratégie de communication et de sensibilisation; les arrangements financiers et budgétaires; et le règlement intérieur pour la Plateforme, notamment en ce qui concerne la politique applicable aux conflits d'intérêt (CI). Les délégués ne sont pas parvenus à statuer sur les procédures d'examen de la Plateforme, ni sur la politique et les procédures applicables à l'admission des observateurs.

L'IPBES-3 s'est achevée dans la soirée de samedi, laissant à de nombreux participants le sentiment que de grands progrès ont été faits à cette réunion. Les membres y ont réglé toute une gamme de questions relatives à la Plateforme, certaines ayant pris des heures de débats et de collaboration, notamment la façon de mener à bien le programme de travail en dépit du caractère limité des ressources disponibles. Ceci pose de bonnes bases pour l'IPBES-4, qui aura la charge d'examiner le premier résultat substantiel, à savoir l'évaluation de la pollinisation et des pollinisateurs.

BREF HISTORIQUE DE L'IPBES

La biodiversité et les services écosystémiques subissent un déclin accéléré. Cet état de fait impose l'adoption et la mise en œuvre de politiques locales, nationales et internationales appropriées, fondées sur des données scientifiques fiables et indépendantes qui tiennent compte des relations complexes

qui existent entre la biodiversité, les services écosystémiques et les êtres humains. Il a fallu se rendre à l'évidence du besoin de renforcer le dialogue entre la communauté scientifique, les gouvernements et les autres parties prenantes au sujet de la biodiversité et des services écosystémiques, et des séries de consultations ont été lancées à cet effet en 2005 à travers le processus de suivi de l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire (EM) et le processus consultatif sur un Mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité (IMoSEB).

DANS CE NUMÉRO

Bref historique de l'IPBES	1
Compte-rendu de l'IPBES-3	3
Questions d'organisation	4
Vérification des pouvoirs des représentants	4
Rapport de la Secrétaire exécutive sur la mise en œuvre du programme de travail pour la période 2014-2018	4
Programme de travail initial de la Plateforme	5
Arrangements financiers et budgétaires pour la Plateforme	9
Règles et procédures régissant le fonctionnement de la Plateforme	10
Communication et association des parties prenantes	12
Arrangements institutionnels: Arrangements concernant les partenariats de collaboration avec les Nations Unies pour les travaux de la Plateforme et de son Secrétariat	13
Questions diverses	13
Ordre du jour provisoire, date et lieu des futures sessions de la Plénière	13
Session de clôture	13
Breve analyse de l'IPBES-3	14
Réunions à venir	16
Glossaire	17

Ce numéro du *Bulletin des Négociations de la Terre* © <enb@iisd.org> a été rédigé par Beate Antonich, Kate Louw, et Wangu Mwangi. Edition numérique: Francis Dejon. Version française: Alexandra Lefevre - Correctrice: Louise Dumaine-Laulusa. Editrice en chef: Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Directeur du Service des informations de l'IIDD: Langston James "Kimo" Goree VI <kimo@iisd.org>. Les bailleurs de fonds du *Bulletin* sont: la Commission européenne (DG-ENV et DG-CLIMAT), le Gouvernement de la Suisse (l'Office fédéral suisse de l'environnement (OFEV) et l'Agence suisse pour la coopération au développement (DDC)), et le Royaume d'Arabie saoudite. Un soutien général est accordé au *Bulletin*, au titre de l'exercice 2014, par: le ministère fédéral allemand de l'environnement, de la préservation de la nature, du bâtiment et de la sécurité nucléaire (BMUB), le ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce extérieur, SWAN International, le ministère finlandais des affaires étrangères, le ministère nippon de l'environnement (à travers l'Institut des stratégies environnementales mondiales - IGES), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), et le Centre de Recherche pour le développement international (CRDI). Un financement spécifique pour la couverture de cette session a été fourni par le Secrétariat de l'IPBES. Le financement pour la traduction du *Bulletin* en français a été fourni par le gouvernement de la France, la Wallonie, le Québec et l'Organisation internationale de la francophonie/Institut de la francophonie pour le développement durable (OIF/IFDD). Les opinions exprimées dans le *Bulletin* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas forcément les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du *Bulletin* peuvent être utilisés dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Pour tout renseignement, y compris les demandes de couverture d'événements par nos services, contacter le Directeur du Service des informations de l'IIDD, <kimo@iisd.org>, au +1-646-536-7556 ou par courrier au 300 East 56th St., 11D, New York, New York 10022, USA.



<http://enb.iisd.mobi/>

ÉVALUATION DES ÉCOSYSTÈMES POUR LE

MILLÉNAIRE: Entre 2001 et 2005, l'EM a évalué les conséquences des changements écosystémiques sur le bien-être humain. Les résultats constituent la première évaluation scientifique de pointe de l'état et des évolutions des écosystèmes du monde et des services qu'ils fournissent, ainsi que la base scientifique pour des mesures de conservation et d'utilisation durable de ceux-ci. En 2007, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a conduit une évaluation de l'EM et lancé le processus de suivi de l'EM.

PROCESSUS POUR UN IMOSEB: Le processus consultatif pour un IMOSEB a été lancé à la Conférence de Paris intitulée « Biodiversité: Science et gouvernance », qui s'est tenue en janvier 2005. Le Comité directeur international s'est réuni pour la première fois en février 2006, et les participants sont convenus que le système existant pour relier science et politique dans le domaine de la biodiversité devait être amélioré. Lors de la deuxième réunion, tenue en décembre 2006, le Comité exécutif a exposé les résultats de plusieurs études de cas et a identifié une série de « besoins et options ». Un document présentant les idées principales, conçu pour aider les participants pendant une série de consultations régionales, a été préparé par le Secrétariat exécutif et distribué en janvier 2007. Les consultations régionales ont eu lieu entre janvier et novembre 2007.

La réunion finale du Comité directeur international de l'IMOSEB, qui s'est tenue en novembre 2007, a examiné les résultats des consultations régionales et a poursuivi l'examen des besoins et des options pour un IMOSEB, ainsi que l'examen de la manière d'améliorer l'interface science-politique pour la biodiversité à tous les niveaux. Dans sa déclaration finale, sans recommander la création d'une nouvelle institution, le Comité directeur international a invité les bailleurs de fonds et les gouvernements à apporter leur soutien pour un examen urgent et approfondi de la mise en place d'une interface science-politique. Il a en outre invité le Directeur exécutif du PNUE et d'autres intervenants à convoquer une réunion pour étudier la mise en place d'une telle interface.

CONCEPT DE L'IPBES: Suite à l'invitation faite au Directeur exécutif du PNUE, les parties prenantes participant à l'initiative de suivi de l'EM sont convenues que le suivi du processus pour l'IMOSEB et le processus de suivi de l'EM devaient fusionner, ce qui a conduit au processus pour la mise en place d'une IPBES. Une réunion conjointe, intitulée « Suivi de l'IMOSEB et de l'EM: Renforcement de l'interface science-politique concernant la biodiversité et les services écosystémiques », a eu lieu en mars 2008 dans le but d'élaborer une approche commune.

Le résultat de l'IMOSEB et la note conceptuelle sur l'IPBES ont également été examinés en 2008 par la neuvième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CdP 9 à la CDB). Dans la Décision IX/15 (suivi de l'EM), la CdP a salué la décision du Directeur exécutif du PNUE de convoquer la Réunion intergouvernementale et multipartite spéciale sur une IPBES, et a invité le Groupe de travail spécial de la CDB chargé d'examiner la mise en œuvre à se pencher sur les résultats de cette réunion.

PREMIÈRE RÉUNION INTERGOUVERNEMENTALE ET MULTIPARTITE SPÉCIALE SUR UNE IPBES: Cette réunion a eu lieu du 10 au 12 novembre 2008, à Putrajaya, en Malaisie. Les participants ont adopté une synthèse du Président recommandant que le Directeur exécutif du PNUE fasse

rapport sur les résultats de la réunion à la trente-cinquième session du Conseil d'administration du PNUE (CA 25) et convoque une deuxième réunion. La synthèse contenait deux recommandations supplémentaires: que l'étude de mécanismes permettant d'améliorer l'interface science-politique concernant la biodiversité et les services écosystémiques pour le bien-être humain et le développement durable soit poursuivie; et que le PNUE entreprenne une analyse préliminaire des lacunes pour faciliter les discussions, à mettre à disposition du CA du PNUE.

CA 25/FMME DU PNUE: La 25^e session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial pour l'environnement (CA 25/FMME) du PNUE, qui s'est tenue en février 2009, à Nairobi, au Kenya, a adopté la Décision 25/10 priant le PNUE de poursuivre les travaux sur l'étude des méthodes et moyens permettant de renforcer l'interface science-politique concernant la biodiversité. En réponse à cette décision, le PNUE a invité gouvernements et organisations à participer à un examen ouvert par des pairs de l'analyse préliminaire des lacunes affectant les interfaces existantes relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques. Les commentaires ont été intégrés au document final d'analyse des lacunes.

DEUXIÈME RÉUNION INTERGOUVERNEMENTALE ET MULTIPARTITE SPÉCIALE SUR UNE IPBES: Lors de cette réunion, qui s'est tenue du 5 au 9 octobre 2009, à Nairobi, au Kenya, les participants ont échangé leurs points de vue sur les principales conclusions de l'analyse des lacunes, les options pour renforcer l'interface science-politique, les fonctions et les structures de gouvernance possibles d'une IPBES. Les participants ont adopté la Synthèse du Président sur les résultats et les discussions, qui mettait en évidence les points d'entente et reflétait les points de vues divergents exprimés au cours de la réunion.

SECA 11/FMME DU PNUE: La 11^e session extraordinaire du Conseil d'administration/FMME du PNUE, qui s'est tenue en février 2010, à Bali, en Indonésie, a adopté une décision priant le PNUE d'organiser une réunion finale pour la création d'une IPBES.

TROISIÈME RÉUNION INTERGOUVERNEMENTALE ET MULTIPARTITE SPÉCIALE SUR UNE IPBES:

Lors de cette réunion, qui s'est tenue du 7 au 11 juin 2010, à Busan, en République de Corée, les délégués ont débattu de l'opportunité de créer une IPBES et ont négocié un texte sur les considérations relatives aux fonctions de la plateforme, à ses principes directeurs et à ses recommandations. Ils ont adopté le Document final de Busan, convenant qu'une IPBES devait être créée et être indépendante scientifiquement, et demandant une collaboration avec les initiatives existantes relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques. Il a également été décidé d'inviter l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) à examiner les conclusions de la réunion et à prendre les mesures appropriées pour la création d'une IPBES.

SOIXANTE-CINQUIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES: La soixante-cinquième session de l'AGNU a adopté la Résolution 65/162 le 20 décembre 2010, qui invitait le PNUE à rendre la plateforme pleinement opérationnelle et à convoquer une réunion plénière dans les plus brefs délais afin de déterminer les modalités et les arrangements institutionnels de la plateforme.

CA 26/FMME DU PNUE: Cette réunion, qui s'est tenue du 21 au 24 février 2011, à Nairobi, au Kenya, a adopté la Décision 26/4 approuvant les résultats de l'IPBES III et a demandé

l'organisation d'une session plénière pour l'IPBES dans le but de déterminer les modalités et les arrangements institutionnels de la plateforme.

1^{ère} SESSION DE LA PLÉNIÈRE SUR L'IPBES: La première session de la réunion plénière sur l'IPBES s'est tenue du 3 au 7 octobre 2011, au siège du PNUÉ, à Nairobi, au Kenya. Les délégués ont examiné les modalités et arrangements institutionnels de l'IPBES, notamment: les fonctions et principes de fonctionnement de la plateforme; les questions juridiques relatives à la création et à la mise en activité de la plateforme; le programme de travail de la plateforme; et les critères de sélection des institutions hôtes et de l'emplacement du Secrétariat.

2^e SESSION DE LA PLÉNIÈRE SUR L'IPBES: La deuxième session de la réunion plénière sur l'IPBES a eu lieu du 16 au 21 avril 2012, à Panama, au Panama. Les délégués ont examiné les modalités et arrangements institutionnels de l'IPBES, y compris les fonctions et structures des organes qui pourraient être créés dans le cadre de la plateforme, le règlement intérieur, et le programme de travail de la plateforme. Les délégués ont choisi Bonn, en Allemagne, comme emplacement du Secrétariat de l'IPBES et ont adopté une résolution portant création de l'IPBES.

IPBES 1: La première session de la Plénière de l'IPBES s'est tenue du 21 au 26 janvier 2013, à Bonn, en Allemagne. Les délégués y ont: élu le Président de l'IPBES, les membres du Bureau et les membres du Groupe d'experts multidisciplinaire (GEM); adopté un budget initial; et fixé les étapes à suivre pour l'élaboration du programme de travail initial de l'IPBES pour la période 2014-2018. Parmi d'autres questions examinées mais restées en suspens figuraient les règles de procédure relatives à l'admission des observateurs.

IPBES 2: La deuxième session de la Plénière de l'IPBES s'est tenue du 9 au 14 décembre 2013 à Antalya, en Turquie. Les délégués ont adopté le « Consensus d'Antalya », qui comprend des décisions relatives: au programme de travail pour la période 2014-2018, y compris les évaluations accélérées, thématiques, régionales et sous-régionales, et les activités dédiées au renforcement des capacités; à un cadre conceptuel qui prend en compte différents systèmes de connaissances; et aux règles et procédures de la Plateforme régissant, entre autres, les procédés d'établissement des produits de la Plateforme. Anne Larigauderie a été nommée première Secrétaire exécutive de l'IPBES.

COMPTE-RENDU DE L'IPBES-3

Lundi 12 janvier 2015, Le Président de l'IPBES Abdul Hamid Zakri (Malaisie) a déclaré ouverte l'IPBES-3, en soulignant les progrès accomplis dans la livraison des produits prévus par le programme de travail, ainsi que les 20 ateliers qui se sont tenus au cours de la période intersessions.

La Secrétaire exécutive Anne Larigauderie a souhaité la bienvenue aux délégués par l'expression allemande « recht herzlich ». Évoquant une « année très riche du point de vue de la mise en œuvre du premier programme de travail de l'IPBES », elle a rapporté, entre autres: que les travaux ont été lancés sur chacun des 18 produits escomptés; que 14 groupes d'experts ont été mis en place; et que le nouveau cadre conceptuel de l'IPBES s'est avéré un outil solide pour promouvoir la cohérence entre les divers produits.

Jacqueline McGlade, Scientifique en chef du PNUÉ, s'exprimant au nom du PNUÉ, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), a indiqué que les entités de l'ONU continueront de soutenir l'IPBES à travers, entre autres: des systèmes d'établissement de rapport au niveau national; des accords interinstitutionnels; et des approches interdisciplinaires et transdisciplinaires de collecte et de gestion des données.

Barbara Hendricks, Ministre fédérale allemande de l'environnement, de la protection de la nature, de la construction et de la sûreté nucléaire, a souligné les questions clés qui se posent à l'IPBES, notamment l'intégration de la biodiversité, l'utilisation durable et la communication.

Jürgen Nimptsch, Maire de Bonn, a accueilli les délégués dans sa ville en leur souhaitant la bienvenue et en affirmant que l'IPBES « occupe parfaitement sa place » parmi les autres organisations internationales qui y ont établi leur siège.

La Malaisie, au nom du Groupe Asie-Pacifique, a soutenu des travaux additionnels sur, entre autres: le renforcement des capacités; l'évaluation mondiale; et les évaluations dans les domaines thématiques de la pollinisation et des pollinisateurs, des espèces exotiques envahissantes (EEE), et de la dégradation et restauration des terres.

Le Mexique, au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), a souligné que les évaluations relatives à l'utilisation durable et la conservation de la biodiversité des terres, des sols et des plantes, et aux EEE devraient être abordées de la même façon que celle de la pollinisation et des pollinisateurs. Le délégué a salué les progrès accomplis par l'équipe spéciale sur les connaissances autochtones et locales (CAL), en soulignant qu'il s'agit d'une question centrale pour le GRULAC.

La Lettonie, au nom des États membres de l'Union européenne (UE) qui sont membres de la Plateforme, a appelé à l'adoption des « points restés en suspens » à l'IPBES-2, notamment le règlement intérieur, la politique en matière de CI et la SAPP.

L'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du Groupe africain, a plaidé pour la tenue de réunions conjointes des équipes spéciales pour permettre d'aborder les questions transversales de façon efficace et effective et a appelé à une « approche pragmatique des dispositions relatives aux structures opérationnelles ».

La Bosnie-Herzégovine, au nom de l'Europe orientale, a expliqué la diversité biologique, économique, historique et culturelle qui caractérise la région et a signalé que le fait que la région soit sous-représentée dans les groupes d'experts est un indicateur du besoin d'améliorer les capacités, la coopération régionale et les liens entre corps scientifiques et organes gouvernementaux.

La CDB a indiqué que l'Organe subsidiaire de la Convention chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (OSASTT) va étudier des moyens d'incorporer les résultats des évaluations de l'IPBES de façon à stimuler des synergies. La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) a salué la possibilité d'une plus ample collaboration avec l'IPBES sur l'évaluation thématique dédiée à l'utilisation durable.

La Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) a mis en avant l'évaluation des avantages économiques découlant des espèces migratrices conduite par la CMS comme un terrain de synergie possible.

L'organisation Society for Conservation Biology, représentante du groupe des parties prenantes, a souligné les résultats des Journées des parties prenantes qui se sont tenues juste avant l'IPBES-3. Elle a sommé l'IPBES-3 de donner priorité à la discussion sur l'adoption du projet révisé de stratégie d'association des parties prenantes.

Le présent compte-rendu est organisé suivant l'ordre du jour de la réunion. Sauf indication contraire, les projets de décisions ont été approuvés par les groupes de contact et les décisions finales ont été adoptées en séance plénière le samedi 17 janvier 2015.

QUESTIONS D'ORGANISATION

Lundi matin, le Président Zakri a signalé que le règlement intérieur régissant l'IPBES-3 serait celui adopté à l'IPBES-1 et amendé à l'IPBES-2. Il a ensuite présenté l'ordre du jour et l'organisation des travaux (IPBES/3/1 et Add.1), en suggérant que le compte-rendu des derniers rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) exposé par Rajendra Pachauri, Président du GIEC, ait lieu dans la matinée de mardi, ce que les délégués ont accepté. Il a également suggéré de compiler un document de séance avec les projets de décisions proposés.

La France, rejointe par la Russie, s'est dite préoccupée par la programmation de sessions du soir pour les groupes de travail alors qu'aucun système d'interprétariat ne serait disponible. La Russie a aussi mis en doute le fait que cela constitue un usage efficace du temps imparti. La Secrétaire exécutive Larigauderie a fait observer qu'aucun service de traduction n'a précédemment été fourni pour les groupes de travail. Le Président Zakri a indiqué que la programmation de sessions nocturnes est une norme à l'IPBES. La Russie a souligné que l'IPBES est en cours d'opérationnalisation et qu'il est donc important de s'assurer que ce type de programmation est aligné avec les principes adoptés par les autres organisations internationales et accords multilatéraux sur l'environnement (AME). La France a accepté d'approuver temporairement l'ordre du jour et l'organisation des travaux, à condition que le Bureau se penche sur la question et transmette à la plénière une proposition pour régler cette question à l'avenir. Les États-Unis ont estimé que le document compilant les projets de décisions devrait, à ce stade, se limiter à un document de séance.

L'ordre du jour et l'organisation des travaux ont été adoptés ainsi amendés.

Concernant la participation à la Plateforme, le Président Zakri a déclaré qu'au 12 janvier 2015, 123 États membres avaient rejoint la Plateforme. Concernant l'admission des observateurs à l'IPBES-3, le Président Zakri a indiqué que les observateurs admis à l'IPBES-2 seront automatiquement admis à l'IPBES-3. Il a signalé qu'il y a 67 nouveaux observateurs en demande d'admission à la Plénière. Israël s'est opposé à la désignation de la Palestine comme État de Palestine dans la liste des observateurs. Le délégué a exigé que cette objection soit consignée dans le compte-rendu de la réunion.

VÉRIFICATION DES POUVOIRS DES REPRÉSENTANTS

Lundi matin, le Président Zakri a indiqué que les pouvoirs transmis seraient examinés par le Bureau et que celui-ci en ferait rapport à la Plénière plus tard dans la semaine. Dans l'après-midi de jeudi, Masa Nagai, agent juridique du PNUÉ, a présenté le projet de rapport sur les pouvoirs. L'Arabie Saoudite a indiqué avoir transmis ses pouvoirs au Secrétariat.

Vendredi matin, Nagai a déclaré que 85 membres avaient présenté leurs pouvoirs, que ceux-ci avaient été inspectés et acceptés. Il a indiqué que les membres n'ayant pas présenté leurs pouvoirs seraient considérés comme des observateurs à l'IPBES-3.

RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE EXÉCUTIVE SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE 2014-2018

Ce rapport (IPBES/3/2) a été examiné en plénière lundi matin. Les discussions ont porté sur les options pour un programme de travail révisé, au vu de la charge de travail considérable du personnel du Secrétariat et des experts techniques et compte tenu des lacunes dans le financement. Les délégués ont offert de soutenir la mise en œuvre du programme de travail et ont énoncé leurs priorités pour les évaluations régionales et thématiques.

La Bolivie, la Turquie, le Brésil, la Colombie, le Pérou, le Guatemala, Israël et l'Argentine ont exprimé leur soutien à l'option 1 (mise en œuvre du programme de travail actuel avec des ajustements mineurs). Les États de l'UE membres de l'IPBES se sont dits prêts à envisager l'option 2 (étalement de la charge de travail sur une période plus longue). L'Indonésie s'est exprimée en faveur de l'option 3 (charge de travail réduite, davantage d'intégration). Le Groupe africain, avec le Japon, la Suisse, la Malaisie et la Bosnie-Herzégovine, a demandé l'adoption de l'option 4 (faible charge de travail, intégration maximale). L'Australie a instamment demandé d'envisager une façon de « fournir des ressources » adéquates à l'IPBES dans un contexte de pénurie croissante des ressources. Le Groupe africain a indiqué qu'il restait flexible concernant une éventuelle modification de l'option 4 pour résoudre les inquiétudes. Le Pakistan s'est dit favorable à l'intégration des options 3 et 4.

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a proposé une « cinquième option » fondée sur les partenariats stratégiques, en signalant que cela permettrait aussi de redresser l'accent actuellement mis sur les évaluations en stimulant la capacité d'aborder les trois fonctions restantes de l'IPBES. Le délégué a réitéré l'offre de l'UICN de mettre à disposition du personnel à mi-temps pour les évaluations thématiques et des espaces de travail dans les différentes régions.

La Chine et l'Éthiopie ont toutes deux offert d'accueillir des Groupes d'appui technique (GAT) et de fournir, entre autres, un soutien technique et financier.

Israël a voulu savoir pourquoi aucun des experts israéliens proposés n'a été inclus au GEM.

La Norvège, avec le soutien des États-Unis, de la Nouvelle-Zélande et du Canada, a appelé à reporter l'évaluation de la haute mer programmée, pour attendre le résultat de l'« Évaluation mondiale des environnements marins ». Les États-Unis ont plaidé pour donner priorité aux évaluations thématiques. Le Mexique a plaidé pour accorder une priorité égale aux trois évaluations thématiques. La Convention des Nations Unies sur la lutte contre

la désertification (CLD) a souligné la forte « demande politique et stratégique » pour une évaluation mondiale indépendante de la dégradation et de la restauration des terres.

Il a été décidé que le groupe de contact sur le programme de travail conduirait des discussions plus poussées en la matière, dans le cadre des points de l'ordre du jour correspondants.

PROGRAMME DE TRAVAIL INITIAL DE LA PLATEFORME

ÉQUIPES SPÉCIALES SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS, LES CONNAISSANCES ET LES DONNÉES, ET LES SYSTÈMES DE GESTION DES CONNAISSANCES AUTOCHTONES ET LOCALES:

Équipe spéciale sur le renforcement des capacités: Ce point (IPBES/3/3, Annexes I et II, et IPBES/3/INF/1) a été présenté par le Secrétariat au cours de la plénière de lundi, puis examiné mercredi dans un petit groupe de rédaction au sein du groupe de contact sur le programme de travail, sous la co-présidence d'Ivar Baste (Norvège) et Alfred Oteng-Yeboah (Ghana).

Les discussions se sont centrées sur les besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités et sur un programme de bourses, d'échange et de formation proposé par l'équipe spéciale.

Au cours des discussions, de nombreuses délégations, ont salué le travail entrepris par l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités et ont approuvé les actions prioritaires identifiées, tout en mettant en garde contre la montée d'attentes irréalistes concernant les produits de la Plateforme. Le Groupe africain a appelé à l'évaluation périodique du programme de bourses proposé, afin d'en assurer la pertinence vis-à-vis des besoins en matière de renforcement des capacités, et le Botswana a plaidé pour des efforts explicites en matière de renforcement des capacités des femmes, des jeunes scientifiques et des décideurs politiques. Le Système mondial d'informations sur la biodiversité (GBIF) a souligné les opportunités générées par le réseau du GBIF, notamment le lancement, prévu pour mars 2015, d'une nouvelle initiative de la Commission européenne, conduite par le GBIF, offrant 3,9 millions EUR sur cinq ans.

Samedi matin, le Co-Président Baste a rapporté que le groupe s'était mis d'accord sur un ensemble clé de besoins en renforcement des capacités pour la Plateforme et sur des orientations pour le travail relatif au renforcement des capacités.

Résultat final: Dans sa décision (IPBES/3/L.4), la Plénière, entre autres:

- salue la mise en place d'une équipe spéciale sur le renforcement des capacités pour la période 2014-2018;
- approuve la liste des besoins prioritaires de la Plateforme en matière de renforcement des capacités jointe en annexe;
- prend note du projet de programme de bourses, d'échanges et de formation, et demande à l'Équipe spéciale sur le renforcement des capacités et à son GAT d'achever la mise en œuvre pilote du projet de programme, de faire rapport sur ses progrès, et d'émettre des recommandations pour poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre du programme à l'IPBES-4; et
- prend note des plans préliminaires visant à convoquer en 2015 le premier forum de la Plateforme sur le renforcement des capacités, avec des représentants des bailleurs de fonds traditionnels et potentiels, et demande au Bureau de

convoquer le forum au cours du deuxième semestre de 2015 sur la base d'un appel à manifestations d'intérêt, et demande un rapport sur les résultats du forum pour l'IPBES-4.

La liste de besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités annexée définit les critères pour un renforcement prioritaire des capacités; résume et classe les besoins en matière de renforcement des capacités identifiés par les membres et les autres parties prenantes; et suggère des sources potentielles de soutien pour satisfaire ces besoins. Elle propose également des besoins au rang de priorité le plus élevé, assortis de l'approche la plus appropriée pour identifier des sources de soutien.

Équipe spéciale sur les connaissances et les données, et sur les systèmes de gestion des connaissances autochtones et locales: Ce point (IPBES/3/4, IPBES/3/4/INF/2 et INF/3) a été présenté lundi et examiné ensuite tout au long de la semaine dans le groupe de contact sur le programme de travail.

Au cours des discussions en plénière, la Colombie a plaidé pour plus de clarté sur la façon dont les communautés locales et les peuples autochtones participeront à la prise de décisions. S'exprimant au nom du GRULAC, la déléguée a suggéré de bâtir des ponts entre science et politique « de façon équilibrée ». Le Groupe africain a souligné que le fait de rendre les données disponibles uniquement « en ligne » ne garantit pas leur accessibilité pour tous les États membres. Le délégué a demandé d'éclaircir la définition de l'expression « science ouverte » et ses implications en matière de droits de propriété intellectuelle, et de garantir que les CAL ne soient pas indument exploitées. L'Indonésie et la Malaisie ont appelé à reconnaître les droits des détenteurs de connaissances, notamment en respectant le principe de consentement préalable en connaissance de cause.

Les États-Unis ont suggéré, entre autres, de créer un portail d'information et, avec le Royaume-Uni, de clarifier les rôles spécifiques des équipes spéciales et des GAT. La Bolivie a souligné le besoin d'un mécanisme participatif pour faciliter et renforcer la participation des peuples autochtones à toutes les fonctions de la Plateforme. La Nouvelle-Zélande a souligné le besoin: de standards permettant d'assurer la compatibilité des données; et d'envisager la collecte de données, les outils et la gestion comme des activités séparées.

Le GBIF a qualifié le plan de gestion des données de « pratique » et a souligné l'importance d'entretenir des relations productives avec les partenaires stratégiques. Le Réseau de veille de la diversité biologique du Groupe sur l'observation de la Terre (GEO BON) a fait rapport sur l'élaboration d'un cadre de travail pour les données relatives à la biodiversité. Le Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité et les services écosystémiques (IIFBES) a souligné le besoin d'un mécanisme participatif pour la participation effective des peuples autochtones et des communautés locales, en affirmant que l'utilisation des CAL requiert des considérations spécifiques.

Vendredi, Luthando Dziba, membre de l'Équipe spéciale sur les connaissances et les données, de l'Afrique du Sud, a passé en revue les révisions du projet de plan de gestion des données et de l'information. Les membres ont accepté la majorité du texte révisé, avec quelques ajustements, mais n'ont pas pu se mettre d'accord sur le texte appelant à l'application des principes de consentement préalable en connaissance de cause à l'information tirée des détenteurs de CAL.

Samedi, les membres ont admis le besoin de respecter l'information fournie par les peuples autochtones et les communautés locales ainsi que leurs connaissances, ce qui signifie, selon les cas, d'envisager l'obtention d'un consentement ou d'une approbation préalable en connaissance de cause et l'association des peuples autochtones et des communautés locales, qui sont les détenteurs de ces informations, ainsi que la divulgation et le partage des avantages découlant de ces informations et connaissances.

Résultat final: Dans sa décision (IPBES/3/L.4), la Plénière, entre autres:

- salue la mise en place d'une équipe spéciale sur les systèmes de gestion des CAL;
- prend note des progrès accomplis dans l'élaboration des projets de procédures et d'approches pour travailler avec les CAL, pour examen par l'IPBES;
- décide de continuer à piloter les approches et procédures préliminaires pour les CAL dans les quatre régions (Amériques, Afrique, Asie-Pacifique et Europe et Asie centrale), en mettant l'accent sur l'utilisation durable et la conservation de la biodiversité, dans la mesure des ressources disponibles;
- prend note des progrès accomplis dans l'établissement d'un annuaire d'experts et d'un mécanisme participatif pour travailler avec les systèmes de CAL;
- approuve le plan de gestion des données et des informations défini en annexe;
- prie le Secrétariat de présenter à la Plénière, pour information, les plans de gestion des données et des informations pour chacune des évaluations en cours, et d'élaborer des plans de gestion des données et des informations dans le cadre de tous les processus et rapports de cadrage; et
- prend note des progrès accomplis par l'équipe spéciale sur les connaissances et les données dans l'élaboration d'une stratégie sur les connaissances et les données, et demande que les informations relatives à la stratégie soient présentées à l'IPBES-4.

Le plan de gestion des données et des informations figurant en annexe comprend quatre sections sur: le contexte; les objectifs; les principes régissant la gestion des connaissances, de l'information et des données au sein de la Plateforme; et la mise en œuvre du plan de gestion des données et des informations. Concernant la mise en œuvre, le plan comprend un tableau qui identifie six activités prioritaires de premier rang, telles qu'elles sont proposées pour la mise en œuvre du plan de gestion des données et des informations en 2015. Il contient également une description détaillée de ces activités, à savoir notamment: l'élaboration des directives relatives aux données et aux métadonnées; la définition de principes méthodologiques de gestion des lacunes dans les connaissances et des incertitudes; l'élaboration d'une proposition pour un mécanisme de découverte et d'accès pour la durabilité des connaissances, de l'information et des données; l'offre d'un accès opportun à la littérature issue de recherches originales pour tous les experts de la Plateforme; la conclusion d'accords avec de grands partenaires stratégiques; et la révision du plan de gestion des données et des informations sur la base des évolutions constatées en 2015.

GUIDES RELATIFS AUX ÉVALUATIONS ET AUX OUTILS ET MÉTHODES D'APPUI À L'ÉLABORATION DES POLITIQUES, ET GUIDES PRÉLIMINAIRES CONCERNANT LES ANALYSES ET LA MODÉLISATION

DE SCÉNARIOS ET LA CONCEPTUALISATION DE VALEURS: Ce point a été abordé en plénière jeudi matin, puis discuté plus amplement dans le groupe de contact sur le programme de travail. Le Secrétariat a présenté les documents IPBES/3/INF/4, IPBES/3/INF/7, et IPBES/3/INF/8. La discussion a fait ressortir l'utilité et la « faisabilité » des guides, ainsi que de possibles améliorations à apporter pour leur développement.

Plusieurs délégations ont exprimé un soutien général au projet de catalogue des outils et méthodes d'appui aux politiques, mais ont suggéré des améliorations. Le Mexique, la Colombie, la Bolivie, le Brésil, la Russie, la France et la Turquie ont mis en avant le besoin d'élargir le cadre des méthodologies ainsi que des outils et instruments politiques. Le Brésil a souligné l'importance des communautés de praticiens et du partage des cas réussis. Le Royaume-Uni a fait observer que la définition des outils politiques est « très large » et a suggéré d'axer davantage le catalogue sur les outils pertinents pour le travail de l'IPBES.

Plusieurs délégations ont appuyé l'extension du mandat du groupe d'experts sur les outils et méthodes d'appui aux politiques. Les États-Unis se sont interrogés au sujet des prochaines étapes pour le groupe d'experts et sur une éventuelle réduction de son champ de travail. Ce point a été transmis au groupe de contact sur le programme de travail.

Résultat final: Dans sa décision (IPBES/3/L.4), concernant le catalogue des évaluations, la Plénière prend note du rapport et demande à la Secrétaire exécutive:

- de continuer à proposer le catalogue des évaluations en ligne;
- d'approfondir la collaboration avec les réseaux et initiatives existants pour améliorer le catalogue en ligne; et
- d'entreprendre un nouvel examen de la gamme d'évaluations et des enseignements tirés à temps pour éclairer l'examen de la Plateforme.

Concernant le catalogue des outils et méthodes d'appui aux politiques, la Plénière:

- prend note de l'élaboration d'un catalogue proposé d'outils et méthodes d'appui aux politiques et des orientations pour son utilisation, ainsi que l'élaboration d'orientations préliminaires sur la façon de promouvoir et de faciliter le développement de ces outils et méthodologies;
- prie la Secrétaire exécutive de soumettre à l'examen des membres, des observateurs et des parties prenantes le projet de catalogue proposé et les orientations préliminaires sur les outils et méthodes d'appui aux politiques, et d'entreprendre des travaux pour l'établissement du catalogue;
- prie le GEM et le Bureau de poursuivre l'élaboration des orientations sur la façon dont les outils et méthodes à l'appui des politiques pourraient être promus et facilités, pour examen à l'IPBES-4; et
- approuve la prolongation du mandat du groupe d'experts pour soutenir l'examen et finaliser ses travaux actuels sur le catalogue et le guide préliminaire.

DOCUMENTS DE CADRAGE DES ÉVALUATIONS RÉGIONALES, SUR LA DÉGRADATION ET LA RESTAURATION DES TERRES, ET LA CONCEPTUALISATION DE VALEURS: Évaluations

régionales: Mardi, le Secrétariat a présenté ce point à la plénière (IPBES/3/6, Add.1, Add.2–6 et INF/17). Le rapport de cadrage initial d'une évaluation mondiale (IPBES/3/9) a également été présenté. Le groupe de contact s'est réuni de mercredi à vendredi pour discuter de la question, y compris en sessions conjointes

avec le groupe de contact sur le budget jeudi et vendredi. Mercredi matin, au cours d'une session du groupe de contact, le GEM a présenté des options pour le couplage des évaluations thématiques, régionales et mondiales, et a évoqué un calendrier d'actions « anticipées » que l'IPBES pourrait mener.

Les délibérations se sont centrées sur, entre autres: les priorités régionales; les moteurs de la perte de biodiversité; l'échelle des évaluations; l'importance des zones humides; le besoin d'aborder la biodiversité marine au-delà des zones de juridiction nationale; l'inclusion des points de vue et des connaissances des peuples autochtones et locaux; et le règlement des questions mondiales. Les délégués ont également échangé des idées, entre autres, sur: l'établissement d'une équipe d'experts centrée sur la cohérence conceptuelle; et l'examen des gains en efficacité associés aux réunions conjointes permettant de focaliser les capacités du Secrétariat sur la « direction du processus ».

Plusieurs intervenants ont estimé que les évaluations mondiales « ne peuvent pas être un simple amalgame d'évaluations régionales », et l'un d'entre eux a plaidé pour inclure les co-présidents des évaluations régionales dans l'évaluation mondiale et pour inclure les représentants concernés de l'évaluation mondiale dans les étapes finales des évaluations régionales. Quelques délégués ont exprimé leur préférence pour des évaluations thématiques indépendantes et autonomes, au lieu de leur intégration aux évaluations régionales. Un autre a appelé à un examen « moins simpliste » de l'intégration des CAL dans le programme de travail.

Les délégués ont examiné plus avant les révisions effectuées par le GEM concernant le couplage des évaluations thématiques, régionales et mondiales, et ont proposé de réviser les sections introductives et le plan des chapitres du rapport de cadrage, notamment pour: mentionner que le compte-rendu devrait être diffusé à un public plus large; énumérer des exemples de partenaires pouvant mobiliser des connaissances et des données; et différencier les espèces associées au fonctionnement des écosystèmes de celles qui sont inscrites à la CITES en tant qu'espèces menacées.

Au cours d'une session conjointe avec le groupe de contact sur le budget jeudi matin, Paul Leadley, membre du GEM, a présenté un calendrier révisé. Il a signalé que certaines évaluations feront l'objet d'exercices de cadrage rapide. Il a également évoqué deux réunions globales, une réunion de coordination au début de la période d'évaluation et une réunion de synthèse à la fin, en déclarant que ces réunions contribuent à assurer la compatibilité des définitions et des méthodologies dans les diverses évaluations. Il a par ailleurs ajouté, entre autres, qu'il est nécessaire de mettre en place un mécanisme pour garantir que les aspects mondiaux soient bien pris en compte et qu'il faut mettre en place des formulations spécifiques concernant les cadrages rapides. Certains participants se sont enquis de la définition d'un cadrage rapide. D'autres ont demandé des éclaircissements quant à la participation d'experts sur les valeurs et les CAL, pour assurer la cohérence et la consistance conceptuelle sur ces questions.

Vendredi après-midi, dans sa présentation en séance plénière du calendrier révisé pour la conduite des évaluations thématiques et régionales, Leadley a indiqué que le plan de travail révisé s'appuie sur les enseignements tirés et les inquiétudes exprimées par les membres, et entre autres: qu'il garantit une approche méthodologique cohérente et respecte la procédure de cadrage

telle qu'établie à Antalya; qu'il évite de surcharger le Secrétariat et les experts en 2015; qu'il maintient l'élan pour les évaluations accélérées; et qu'il facilite un processus d'apprentissage itératif entre les diverses évaluations. Il a expliqué que le calendrier proposé allonge le programme de travail originel d'un an et permettra d'assurer l'achèvement de tous les produits convenus à l'IPBES-2, y compris la finalisation de l'évaluation mondiale à temps pour alimenter l'examen des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Leadley a ensuite présenté une note du Bureau sur l'approche de combinaison proposée, qui serait ensuite présentée à la Plénière pour approbation.

Plusieurs membres ont salué le calendrier proposé, mais ont soulevé des questions, entre autres, sur: la garantie d'un processus compétitif pour l'identification d'experts; l'amélioration de la qualité des deux documents de cadrage restants; et la gestion de la surcharge de travail à l'IPBES-6. Plusieurs membres ont également souligné le besoin de lancer des projets pilotes concernant les approches relatives aux CAL dans les quatre régions en 2015, afin de s'assurer que l'information locale est dûment intégrée dans les évaluations.

Groupes de contact régionaux: Les quatre groupes de contact régionaux se sont réunis dans l'après-midi de jeudi pour achever leurs documents de cadrage respectifs.

Afrique: Le groupe de contact, co-présidé par Alfred Oteng-Yeboah (Ghana) et Fundisile Mketeni (Afrique du Sud), a effectué deux lectures du document de cadrage (IPBES/3/6/Add.2). Expliquant le processus de rédaction, le Secrétariat a signalé qu'un document de contexte plus long avait été préparé lors de la réunion régionale de cadrage qui s'est tenue en août 2014 à Paris, en France (l'Atelier de Paris), et qu'il serait mis à disposition des experts évaluateurs.

Dans la discussion relative au cadrage de l'évaluation, les membres ont décidé d'inclure « les risques associés au climat, comme la désertification et l'ensablement ». Suite à un débat sur les limites géographiques, le groupe a décidé d'inclure les territoires, en plus des pays, avec une note explicative. Concernant la justification, les membres ont ajouté une référence à la gouvernance et adapté la formulation sur les impacts des moteurs socioéconomiques.

Concernant la structure opérationnelle, les membres ont souligné le besoin de relier les GAT régionaux et sous-régionaux, et sont convenus de demander au GEM d'entreprendre une cartographie des institutions pouvant accueillir les GAT. Concernant la communication et la sensibilisation, le groupe a énuméré quelques outils de communication « traditionnels » à employer pour la diffusion des conclusions et a supprimé la référence aux partenariats avec des institutions spécifiques, telles que SciDev.Net.

Amériques: Le groupe de contact régional sur les Amériques était co-présidé par les membres du GEM Ann Bartuska et Carlos Alfredo Joly, et par le Vice-Président du Bureau Leonel Sierralta (Chili). Le groupe a achevé la première lecture du document de cadrage (IPBES/3/6/Add.3), et présenté des suggestions visant la clarification et une révision substantielle des paragraphes opérationnels. Concernant le cadrage, plusieurs participants ont appelé à souligner les aspects positifs et le rôle des peuples autochtones dans la conservation. Concernant les limites géographiques de l'évaluation, les participants ont discuté de la division des régions, et le Co-Président Joly a fait observer que ceci a été largement discuté lors de l'Atelier de Paris. Quelques participants ont suggéré la suppression du paragraphe relatif à

l'utilité. Concernant les ensembles clés de données, les partenariats et initiatives stratégiques, et la communication et la sensibilisation, les participants ont suggéré des ajouts à la liste d'institutions.

Asie-Pacifique: Le groupe de contact régional était co-présidé par Jay Ram Adhikari (Népal) et Abdul Hamid Zakri (Malaisie). Mark Lonsdale, membre du GEM, a modéré la discussion. Concernant les hypothèses, les délégués ont discuté de l'inclusion des lacunes dans les données et d'un processus de vérification transparent. Dans leur examen du document de cadrage pour l'Asie-Pacifique (IPBES/3/6/Add.4), les délégués ont admis des suggestions provenant de l'assistance, visant notamment: l'inclusion des CAL, l'agrégation des données et des ensembles de données pour les données clés; le référencement de la pauvreté, le traitement de la mauvaise gestion des déchets et la spécification des conséquences associées au changement climatique pour le cadrage; le traitement de la diversité des CAL et l'inclusion des problèmes communs et spécifiques aux petites nations insulaires pour la justification; et, la mention du fait que certains partenariats et initiatives stratégiques ainsi que l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités souligneront les questions prioritaires au niveau infrarégional. Concernant la justification, une Partie s'est opposée à la référence à la « biodiversité hors des aires protégées ». Une autre a souligné que dans plusieurs pays, la biodiversité et les écosystèmes à évaluer se trouvent dans des aires « productives » et non dans des aires « protégées ».

Europe et Asie Centrale: Le groupe de contact régional pour l'Europe et l'Asie centrale était co-présidé par Senka Barudanovic (Bosnie-Herzégovine), Robert Watson (Royaume-Uni) et Ivar Baste (Norvège). Dans leur examen du document de cadrage pour l'Europe et l'Asie centrale (IPBES/3/6/Add.5), concernant la justification, certains pays ont instamment demandé d'énumérer spécifiquement les exemples d'écosystèmes vulnérables. D'autres ont suggéré d'assurer le référencement des systèmes marins et côtiers, les délégués acceptant d'inclure ceci dans la section relative aux limites géographiques. Concernant l'utilité, les délégués ont décidé de supprimer les références aux accords régionaux spécifiques et de les inclure en annexe. Concernant les plans de chapitres, certains ont souligné le besoin d'assurer qu'aucun élément du cadrage générique ne puisse être ignoré ou « rétrogradé ».

Concernant les ensembles clés de données, certains ont appelé à supprimer les références à la variabilité des données entre sous-régions ainsi qu'à un manque de disponibilité et de fiabilité des données en Europe orientale et en Asie centrale. Un délégué a mis en doute la véracité de cette affirmation. D'autres ont rétorqué qu'il existe bien un problème de variabilité des données entre les régions. Les délégués ont décidé d'évoquer le manque de disponibilité et de fiabilité des données dans certains pays d'Europe orientale ou d'Asie centrale.

Résultat final: Dans la Section II de la décision finale (IPBES/3/L.4) relative aux évaluations mondiales, régionales et sous-régionales, la Plateforme prend note de l'élaboration d'un projet de guide pour la production et l'intégration des évaluations entre les différents niveaux, et demande que le guide soit élaboré avec l'intention d'en faire un document vivant.

Par ailleurs, les membres:

- approuvent la conduite d'évaluations régionales et sous-régionales conformément aux procédures de préparation des produits de la Plateforme, pour examen à l'IPBES-6;
- décident d'envisager l'option d'entreprendre une évaluation régionale sur la haute mer à l'IPBES-4;

- approuvent un processus de cadrage pour une évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, pour examen à l'IPBES-4, largement fondée sur la compilation et la synthèse des données, connaissances et informations actuelles issues des évaluations thématiques, régionales et méthodologiques, sans y être limitée; et
- prient le GEM, en consultation avec le Bureau, d'élaborer une approche coordonnée des divers processus approuvés pour les évaluations régionales et sous-régionales, les évaluations thématiques et l'évaluation mondiale, dans la mesure des ressources disponibles, en vue d'assurer la cohérence tout en maintenant la qualité de chacune des évaluations.

Dégradation et restauration des terres: Le Secrétariat a présenté les documents IPBES/3/7 et IPBES/3/INF/7 en séance plénière mardi matin. Des discussions approfondies ont eu lieu dans le groupe de contact. Au cours des discussions initiales, en plénière, les États-Unis ont décrit le document comme « généralement équilibré » mais ont plaidé pour plus de clarté concernant la gamme d'écosystèmes à étudier. La France a suggéré de se centrer sur les écosystèmes les plus dégradés ou les plus vulnérables aux changements d'utilisation des terres. La Colombie et la Bolivie ont plaidé pour une approche équilibrée prenant en compte tous les écosystèmes. Saluant le document, le Groupe africain, avec le soutien de la Turquie, a appelé à supprimer les références à la « science occidentale ». L'Algérie a souligné l'urgence de l'évaluation et a proposé de donner la priorité aux écosystèmes les plus vulnérables. Le Brésil a attiré l'attention sur les moteurs indirects de la dégradation des terres, ainsi que sur les avantages économiques de restaurer les terres dégradées. Le Népal a recommandé d'inclure une compilation de cas réussis. Le Secrétariat de la CLD a mis en exergue la contribution de la Convention au rapport de cadrage, en indiquant que la Convention sera « l'un des principaux clients et usagers de cette évaluation », et en soulignant le besoin d'une collaboration effective pour satisfaire les besoins de ses parties prenantes.

Au cours des discussions du groupe de contact, concernant le cadrage des évaluations, un membre a suggéré de préciser que toute la gamme de paysages productifs serait couverte. La proposition d'un chapitre à part énumérant les avantages des actions relatives à la dégradation des terres a reçu un large soutien. Les membres ont suggéré que le chapitre traite également des avantages en matière d'amélioration de la productivité des terres, d'amélioration des moyens de subsistance et de la capacité d'adaptation en milieu rural, et qu'il souligne les coûts de l'inaction ainsi que les impacts des choix opérés au niveau des paysages. De nombreux membres ont également soutenu l'adoption d'une approche équilibrée entre les divers chapitres, certains soulignant l'intérêt d'asseoir un « précédent » qui imposerait aux futures évaluations de contempler à la fois les impacts positifs et négatifs. Les positions des délégués ont divergé quant à l'utilité de distinguer les « instruments participatifs, réglementaires et économiques » parmi les types d'instruments politiques utilisés. Un membre a souligné l'importance de fournir des orientations politiques sur la gestion des compromis entre impératifs de développement et de durabilité.

Concernant l'information clé à évaluer, il a été suggéré d'ajouter les évaluations régionales, ainsi que les données statistiques, en tant que sources. Concernant les partenariats et initiatives stratégiques, les membres ont souligné le besoin de

partenariats aux niveaux régional et sous-régional, et d'inclure les détenteurs de données du secteur minier et « d'autres secteurs moteurs ». Concernant la communication et la sensibilisation, les membres ont appelé à assurer la cohérence avec la stratégie de communication et de sensibilisation. Ils ont également appelé à inclure un lien vers l'équipe spéciale concernée dans le chapitre sur le renforcement des capacités.

Concernant les paragraphes opérationnels du projet de décision, il y avait des opinions divergentes sur le calendrier, certains membres appelant à mettre entre crochets les références au lancement ou à la révision des évaluations lors de futures sessions spécifiques de l'IPBES. D'autres ont exprimé des inquiétudes concernant le lancement d'une évaluation accélérée, et ont soutenu le maintien de la supervision par la Plénière.

Résultat final: Dans sa décision (IPBES/3/L.4), la Plénière approuve l'approche et la structure d'évaluation proposées pour le rapport final d'évaluation telles que définies dans l'annexe « Cadrage d'une évaluation thématique de la dégradation et de la restauration des terres ». Dans une section introductive du plan de chapitre, il est stipulé que l'évaluation sera présentée dans un compte-rendu aux décideurs politiques et dans un rapport de huit chapitres. Le plan des chapitres est établi de la façon suivante:

- avantages pour les populations de la prévention de la dégradation des terres et de la restauration des terres dégradées;
- concepts et perceptions de la dégradation et de la restauration des terres;
- facteurs directs et indirects de la dégradation et de la restauration des terres;
- état et tendances de la dégradation et de la restauration des terres, et changements associés dans les fonctions de la biodiversité et des écosystèmes;
- dégradation et restauration des terres associées aux changements des services et fonctions écosystémiques, en conjonction avec le bien-être et la bonne qualité de vie des être humains;
- mesures d'intervention pour éviter la dégradation des terres et pour restaurer les terres dégradées;
- scénarios de dégradation et de restauration des terres; et
- soutien à la prise de décisions visant à traiter la dégradation des terres et à soutenir la restauration des terres dégradées.

Le rapport de cadrage stipule par ailleurs qu'un compte-rendu exécutif présentera les principales conclusions et les conclusions pertinentes du point de vue des politiques. L'annexe contient également la structure opérationnelle proposée; le processus et le calendrier; et une estimation des coûts.

Conceptualisation des valeurs: Ce point (IPBES/3/8 et IPBES/3/INF/18) a été présenté en plénière mardi matin. Au cours des discussions en plénière, la Colombie a proposé d'ajouter la comptabilisation nationale en tant que spécialité technique et d'interroger des experts en politiques, plutôt que des décideurs politiques. La Turquie a appelé à faire la distinction entre « valeurs mesurables et non mesurables », de façon à assurer la « rigueur » scientifique. Le Chili a suggéré d'inclure un chapitre supplémentaire relatif à la comptabilisation écosystémique, sur la base d'un projet pilote en cours mené par le Bureau de statistique des Nations Unies. Les États-Unis ont appelé à limiter le cadrage de l'évaluation et, rejoints par le Royaume-Uni, à s'appuyer sur le guide préliminaire relatif

à la conceptualisation des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits. L'Australie a appelé à une plus forte « valeur de proposition » pour une telle évaluation.

Le Brésil a salué la « rafraîchissante perspective » du rapport et a appelé à créer des liens avec les initiatives relatives à l'Économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB) et à la Comptabilisation de la richesse naturelle et valorisation des services écosystémiques (WAVES). Soulignant que des sessions précédentes de la Plénière se sont penchées sur les valeurs économiques, la Bolivie a estimé qu'inclure un chapitre sur la comptabilisation nationale « altérerait l'équilibre » et s'est prononcée en faveur de l'adoption du document en l'état. L'IIFBES a mis en garde quant au fait qu'un accent sur les aspects économiques pourrait « évincer » les valeurs endogènes, allant ainsi à l'encontre des objectifs du programme de travail de l'IPBES.

Résultat final: Dans sa décision finale (IPBES/3/L.4), la Plénière, entre autres:

- approuve, d'ici à l'IPBES-4, l'extension du groupe d'experts établi pour élaborer le guide préliminaire sur la conceptualisation des valeurs de la biodiversité et des bienfaits de la nature pour les populations, qui pourra, à la discrétion du Président et suivant des consultations avec le Bureau, être élargi avec un nombre limité de personnes ressources, et d'éventuels représentants des partenaires stratégiques dans la limite des ressources disponibles; et
- prie le groupe d'examiner, après un examen ouvert par les gouvernements et les parties prenantes, le rapport de cadrage de l'évaluation méthodologique concernant les diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits, y compris la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques.

ARRANGEMENTS FINANCIERS ET BUDGÉTAIRES POUR LA PLATEFORME

BUDGET ET DÉPENSES POUR LA PÉRIODE 2014-2018 ET LE FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE: Ce point a été présenté mardi matin en séance plénière par la Secrétaire exécutive Larigauderie (IPBES/3/10 et IPBES/3/2/Add.1). Elle a passé en revue: l'état des contributions en espèces et en nature au fonds d'affectation spéciale; les dépenses pour la période 2013-2014; une proposition de budget révisé pour 2015; une proposition de budget pour 2016-2017; et un budget indicatif révisé pour 2018. Résumant la situation budgétaire globale début 2015, elle a noté qu'il y a un déficit budgétaire de 19,5 millions USD pour la mise en œuvre de programme de travail dans sa totalité.

Plusieurs délégations ont déploré que le rapport ne comporte pas le détail des informations nécessaire pour l'approbation du budget révisé. Les États-Unis ont exprimé l'engagement de leur délégation à trouver une feuille de route viable permettant d'accomplir le programme de travail et, rejoint par la France et la Suisse, le délégué a demandé des éclaircissements sur les soutiens en nature fournis par les autres secrétariats et programmes internationaux des AME. Le Groupe africain a appelé à honorer toutes les promesses de dons émises. La Colombie a indiqué que ses promesses et contributions en nature n'étaient pas incluses dans le rapport.

Le Secrétariat a présenté le document IPBES/3/2/Add.1/Rev.1, en attente d'approbation pour demander officiellement l'accréditation de l'IPBES dans la liste des organisations

internationales éligibles à l'aide publique au développement (APD) comme stipulé par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD OCDE). Le délégué a fait observer que le document demande en outre à la Plénière de clarifier l'éligibilité des participants aux soutiens financiers.

La Norvège et la Colombie ont soutenu la demande d'accréditation de l'IPBES et, rejointes par les États-Unis, le Canada et le Japon, se sont prononcées en faveur de l'adoption des critères du CAD OCDE concernant l'éligibilité à l'APD. Le Belarus a plaidé, avec le soutien de la Géorgie, de la Turquie et de la Russie, pour un soutien financier continu aux pays en transition afin d'assurer la représentation effective de la région Europe orientale.

Plusieurs délégations ont annoncé des promesses de soutien aux activités de l'IPBES en 2015, notamment: 100 000 USD de la part de la Malaisie; 176 000 USD de la Suède; et 300 000 USD du Japon. L'Éthiopie a offert un soutien en nature et logistique pour les évaluations régionales ainsi qu'un soutien financier limité, y compris à travers l'accueil du GAT africain. Le Président Zakri a mis en place un groupe de contact sur le budget, sous la co-présidence de Leonel Sierralta (Chili) et Jay Ram Adhikari (Népal).

Le groupe de contact s'est réuni de mardi à vendredi. Les délégués ont examiné des documents sur: l'état des contributions en espèces et en nature à la Plateforme en 2014; et un document de séance indiquant les informations budgétaires par produit pour l'option 1 du programme de travail de l'IPBES pour la période 2015-2018; et un document de séance du Bureau sur les procédures et les règles financières. Ils ont également entendu des exposés sur, entre autres, des questions relatives au personnel et à l'APD.

Concernant les dépenses de 2014, les membres ont demandé des éclaircissements, entre autres, sur: les contributions des pays qui ne sont pas consignées; le coût d'organisation de l'IPBES-3; et les économies totales réalisées dans le courant de l'année. Concernant la proposition de budget révisé pour 2015, les membres se sont interrogés notamment sur les prévisions des coûts de déplacement et la logique de recrutement du personnel nouveau. En réponse aux problèmes soulevés, le Secrétariat a souligné: le coût élevé des arrangements pour l'accueil temporaire de la Plateforme; la surcharge de travail; et la difficulté de bâtir une nouvelle structure institutionnelle sans personnel dédié. Du fait des discussions en cours sur le programme de travail, le budget proposé pour le programme de travail n'a pas pu être finalisé avant vendredi après-midi.

Résultat final: Dans sa décision (IPBES/3/L.7/Rev.1), la Plénière:

- se félicite des contributions en espèces et en nature reçues depuis 2012;
- prend note de l'état des contributions en espèces et en nature comme présenté en annexe à la décision;
- prend note des promesses de dons pour l'après 2014;
- prend note de l'état des dépenses et des niveaux d'économies réalisés durant la période biennale 2013-2014, consignés dans l'annexe à la décision;
- invite chacun à annoncer et verser des contributions au fonds d'affectation spéciale de la Plateforme ainsi que toute contribution en nature visant à soutenir le travail de la Plateforme;

- prie la Secrétaire exécutive de faire rapport à la quatrième session de la Plénière sur les dépenses pour l'exercice biennal 2014-2015;
- adopte le budget révisé pour 2015 s'élevant à 9 506 304 USD, comme présenté en annexe à la décision;
- prend note du budget proposé pour l'exercice biennal 2016-2017, s'élevant à 9 995 346 USD en 2016 et à 8 506 566 USD en 2017, en précisant que celui-ci demanderait un examen supplémentaire avant son adoption;
- prie la Secrétaire exécutive de présenter à la quatrième session de la Plénière un rapport concernant les pratiques suivies par les organisations multilatérales sur l'environnement, le GIEC et toute autre instance compétente pour ce qui est du financement des experts et des participants aux réunions, afin de faciliter l'adoption d'une décision sur les critères d'admission à appliquer;
- approuve l'amendement du règlement financier par l'adjonction des règles 5, 6 et 7, dont le texte figure en annexe à la décision; et
- autorise la Secrétaire exécutive, sous réserve des fonds disponibles, à utiliser les ressources de la Plateforme pour financer l'organisation de sa quatrième session, qui doit se tenir début 2016.

GROUPES D'APPUI TECHNIQUE: Lors de la plénière de mardi matin, le Secrétariat a présenté le rapport sur les arrangements institutionnels pour concrétiser l'appui technique à la mise en œuvre du programme de travail (IPBES/3/INF/13), en indiquant que ce document est purement informatif. La Plénière a pris note du rapport.

RÈGLES ET PROCÉDURES RÉGISSANT LE FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME

NOMINATION ET SÉLECTION DES MEMBRES DU GROUPE D'EXPERTS MULTIDISCIPLINAIRE: Ce point (IPBES/3/11 et IPBES/3/INF15-16) a été présenté mardi et examiné par la suite lors de consultations intra-régionales et interrégionales tout au long de la semaine. À la séance plénière de vendredi, les délégués ont nommé et élu des candidats région par région.

Pour l'**Afrique**, les délégués ont élu: Moustafa Mokhtar Ali Fouda (Égypte); Sebsebe Demissew (Éthiopie); Jean Bruno Mikissa (Gabon); Voahangy Raharimalala (Madagascar); et Charlotte Karibuhoye (Sénégal).

Pour l'**Asie-Pacifique**, les délégués ont élu: Yi Huang (Chine); Vinod Mathur (Inde); Rosichon Ubaidillah (Indonésie); Yoshihisa Shirayama (Japon); et Leng Guan Saw (Malaisie).

Pour l'**Europe centrale**, les délégués ont élu: Ruslan Novitsky (Belarus); Maja Vasiljević (Croatie); Tamar Pataridze (Géorgie); György Pataki (Hongrie); et Günay Erpul (Turquie).

Pour l'**Amérique latine et les Caraïbes**, les délégués ont élu: Sandra Díaz (Argentine); Carlos Alfredo Joly (Brésil); Brigitte Baptiste (Colombie); Rodrigo Medellín (Mexique); et Floyd M. Homer (Trinité-et-Tobago).

Pour les États d'**Europe occidentale et autres États**, les délégués ont élu: Mark Lonsdale (Australie); Paul Leadley (France); Marie Roué (France); Unai Pascual (Espagne); et Marie Stenseke (Suède).

La Bosnie-Herzégovine a annoncé, et les délégués ont approuvé, un changement dans le Bureau, Ioseb Kartsivadze (Géorgie) s'excusant et laissant sa place à Adem Bilgin (Turquie).

PROCÉDURES POUR L'ÉTABLISSEMENT DES PRODUITS DE LA PLATEFORME: Ce point (IPBES/3/12) a été présenté mardi et examiné par la suite dans un groupe de contact sur le règlement intérieur mercredi, jeudi et vendredi, sous la co-présidence de Robert Watson (Royaume-Uni), Mark Lonsdale, membre du GEM, et Senka Barudanovic (Bosnie-Herzégovine).

Les discussions se sont centrées sur les procédures permettant de traiter les éventuelles erreurs et plaintes, le cadrage, les ateliers de la Plateforme, les échéances des produits dans le cadre des approches normale et accélérée, et les procédures pour l'utilisation de la documentation dans les rapports de la Plateforme, de la science ouverte et des données ouvertes, et des sources générales de données.

Résultat final: Dans sa décision (IPBES/3/L.2), la Plénière adopte les procédures pour l'établissement des produits de la Plateforme, qui comprennent des sections, entre autres, sur:

- les définitions des structures de gouvernance, des produits et des procédures de validation;
- une vue d'ensemble des procédures de validation des produits de la Plateforme;
- les procédures pour l'établissement des produits de la Plateforme, dont les approches normale et accélérée pour les évaluations thématiques et méthodologiques, des approches pour les évaluations régionales, sous-régionales ou mondiales, le cadrage pour les produits de la Plateforme, et les procédures générales pour l'établissement des rapports de la Plateforme;
- l'établissement des rapports, y compris la compilation des listes de candidats pour les coprésidents des équipes chargées des rapports, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux, les éditeurs-réviseurs et les correspondants nationaux désignés par les gouvernements, l'élaboration d'un projet de rapport, et l'examen;
- l'acceptation des rapports par la Plénière;
- l'établissement et l'approbation des résumés à l'intention des décideurs;
- l'établissement, l'approbation et l'adoption des rapports de synthèse par la Plénière;
- la suite à donner en cas d'erreurs éventuelles;
- les procédures de validation des documents techniques;
- la documentation complémentaire de la Plateforme;
- les ateliers; et
- le processus de nomination et de sélection des membres des équipes spéciales.

Le règlement comprend par ailleurs trois annexes, à savoir: les tâches et responsabilités des coprésidents des équipes chargées des rapports, des auteurs coordonnateurs principaux, des auteurs principaux, des auteurs collaborateurs, des éditeurs-réviseurs et des examinateurs experts des rapports et autres produits de la Plateforme, ainsi que des correspondants nationaux désignés par les gouvernements; une annexe « à mettre au point » relative à une procédure concernant le recours à des analyses existantes dans les rapports de la Plateforme; et une procédure concernant la reconnaissance et l'intégration des CAL.

PROCÉDURE D'EXAMEN DE LA PLATEFORME: Ce point (IPBES/3/INF/11) a été présenté à la plénière de mardi puis brièvement discuté au sein du groupe de contact sur le règlement intérieur. Samedi matin, le Co-Président Watson a rapporté à la Plénière que le groupe de contact avait discuté de la possibilité d'une évaluation intermédiaire et d'une évaluation à plus long terme de l'IPBES.

Résultat final: Ce point sera examiné plus avant à l'IPBES-4.

POLITIQUE ET PROCÉDURES D'ADMISSION DES OBSERVATEURS: Le projet de politique et procédures d'admission des observateurs (IPBES/3/13) a été présenté à la plénière de mardi. La Chine, avec le soutien de l'Argentine, a plaidé pour une admission des observateurs sur la base du consensus. S'opposant à cette idée, les États de l'UE membres de l'IPBES ont estimé que le refus d'admettre un observateur ne devrait être appliqué qu'en cas d'objection de la part d'un tiers des membres. Ce point a par la suite été discuté vendredi dans le groupe de contact sur le règlement intérieur.

Samedi matin, le Co-Président Watson a rapporté en séance plénière que les discussions sur le projet de politique rencontraient encore des difficultés. Il a indiqué que les « points de vue arrêtés » et les positions divergentes des délégations n'ont pas évolué depuis l'IPBES-2 et que vu le manque de flexibilité, le groupe a proposé de reconduire à l'IPBES-4 la pratique employée à l'IPBES-2 et à l'IPBES-3.

Au cours de la plénière de samedi après-midi, lorsque le Rapporteur Senka Barudanovic a présenté le rapport de l'IPBES-3 à la Plénière, le Co-Président Watson a expliqué que la section relative à la politique et aux procédures d'admission des observateurs reprendra la proposition du groupe de contact pour que la procédure transitoire appliquée à l'IPBES-2 et à l'IPBES-3 soit appliquée à l'IPBES-4, et que l'IPBES-4 reprenne l'examen de l'admission des observateurs.

La Chine a demandé que sa position pour une admission des observateurs sur la base du consensus et de critères préétablis soit consignée dans le rapport de la réunion.

Résultat final: Ce point sera examiné plus avant à l'IPBES-4.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE CONFLITS D'INTÉRÊTS: Le projet de politique en matière de conflits d'intérêts (CI) (IPBES/3/14) a été présenté en séance plénière mardi puis discutée dans le groupe de contact sur le règlement intérieur jeudi et vendredi.

Les discussions se sont centrées sur les règles pour la mise en œuvre des procédures, sur la possible suppression de la Règle 6, qui permet, dans des cas exceptionnels, de tolérer un CI pour un auteur faisant une contribution unique s'il est déterminé que le conflit peut être géré de façon à éviter tout impact négatif sur le produit de la Plateforme, et si le conflit est publiquement divulgué. Les discussions ont abordé la façon d'équilibrer le besoin de protéger la vie privée des experts qui doivent divulguer cette information. Les délégués sont convenus de la composition du comité qui, en plus de veiller à l'application des règles convenues, examinera les cas de CI transmis par le Bureau de l'IPBES. Samedi matin, le Co-Président Watson a rapporté à la plénière que le groupe s'était mis d'accord sur ce point « intéressant et sensible » de l'ordre du jour.

Résultat final: Dans sa décision (IPBES/3/L.6.), la Plénière adopte la politique en matière de CI et les procédures de mise en œuvre telles que définies en annexe à la décision. La politique en matière de CI comprend: des sections sur l'objectif et la portée de la politique et sur la définition des termes « conflit d'intérêt » et « biais ». Une annexe à la décision contient un formulaire de divulgation confidentielle de CI. Les procédures de mise en œuvre comprennent au total 10 règles relatives, entre autres:

- au processus d'examen préalable et postérieur à la nomination des membres du Bureau, des membres du GEM, des membres des équipes spéciales et des groupes d'experts, et des auteurs coordonnateurs et principaux;

- aux principes guidant l'examen des questions relatives aux CI;
- au traitement et au stockage des informations; et
- au comité chargé des CI.

COMMUNICATION ET ASSOCIATION DES PARTIES PRENANTES

STRATÉGIES DE COMMUNICATION ET D'ASSOCIATION DES PARTIES PRENANTES: Ce point a été abordé mardi matin en séance plénière (IPBES/3/15, 16, INF/9 et INF/10). Les discussions sur la stratégie de communication et de sensibilisation ont abordé, entre autres, ses résultats et sa pertinence.

La Belgique a demandé des éclaircissements concernant le public ciblé, les activités de sensibilisation et le processus d'évaluation. La France a suggéré une politique de sensibilisation pour atteindre les parties prenantes concernées. L'Inde a souligné que la communication doit être politiquement pertinente et non prescriptive.

Les discussions sur la SAPP se sont centrées sur le mécanisme de supervision de l'association des parties prenantes, et sur la question de savoir si celui-ci devrait être confié au Secrétariat (option 1) ou à un forum inclusif à composition non limitée (option 2). La France, la République de Corée et le Gabon ont penché en faveur d'un forum inclusif à composition non limitée. Les États-Unis ont préféré que le Secrétariat soit en charge de gérer l'association des parties prenantes.

Un groupe de contact co-présidé par Leonel Sierralta (Chili) et Fundisile Mketeni (Afrique du Sud) s'est réuni de mercredi à vendredi.

Bien que les participants fussent globalement d'accord sur la stratégie de communication et de sensibilisation, il y a eu quelques discussions concernant la création de programmes de formation pour faciliter l'utilisation des produits de la Plateforme. Certains ont soulevé des inquiétudes relatives aux ressources disponibles pour mener à bien une telle activité. D'autres ont suggéré, et les délégués ont accepté, de faire référence au « renforcement des capacités » plutôt qu'à des « programmes de formation ».

Concernant la SAPP, les participants ont abordé notamment les options pour la gestion et la mise en œuvre de la stratégie. Des aspects budgétaires ont été discutés, la majorité des participants se montrant favorables à l'option 2. Les délégués ont examiné plus avant la question de l'identification des parties prenantes. Des discussions ont également traité des inquiétudes concernant la mise en œuvre de la SAPP et le rôle de la Plateforme.

Un texte de compromis contenant des éléments des deux options a été proposé. Quelques membres se sont dits préoccupés au sujet du texte proposé, qui appelait le Secrétariat, sous la supervision du Bureau et de la Plénière, et en collaboration avec un forum de parties prenantes inclusif à composition non limitée, à mettre en œuvre et à faire fonctionner la SAPP. Ils ont déclaré que la formulation proposée pouvait impliquer une « participation officielle » du Secrétariat au forum à composition non limitée. D'autres se sont interrogés au sujet du statut juridique du forum. Certains délégués ont indiqué qu'ils n'étaient pas en mesure d'accepter le texte de compromis. Ils n'étaient pas non plus en

mesure d'accepter la suppression des références aux critères d'éligibilité. Les délégués sont convenus de former un groupe restreint chargé de résoudre cette question.

Le groupe restreint a présenté un nouveau texte soulignant, entre autres: l'auto-organisation du forum; que la Plateforme et le forum travailleront en partenariat; le rôle du Secrétariat dans la mise en œuvre de la stratégie et son opérationnalisation; et que la collaboration entre la Plateforme et le forum sera guidée par la stratégie.

Certains ont réitéré leur inquiétude du fait que les critères d'éligibilité n'étaient toujours pas abordés. Un délégué a suggéré que la définition de « parties prenantes » soit révisée, car elle inclut actuellement les gouvernements. Les délégués ont proposé de limiter la définition aux types de contributeurs et d'utilisateurs finaux.

Suite au commentaire d'un délégué selon lequel le texte ne pouvait toujours pas être accepté, au motif que la stratégie aurait dû être au centre des discussions et non le mécanisme de supervision, et proposant d'aborder la question à l'IPBES-4, les délégués sont convenus d'examiner la question plus avant dans un groupe restreint.

Le texte suivant proposé par le groupe restreint fait référence au forum en tant que « réseau », ce qui a été accepté. Certains se sont dits préoccupés du fait que la question des critères d'éligibilité pour l'association des parties prenantes n'ait toujours pas été réglée. Au terme de discussions, les délégués ont proposé et approuvé un texte déclarant que « toutes les parties prenantes, représentant, entre autres, toute la diversité de leurs régions, disciplines et systèmes de connaissances, sont encouragées à collaborer avec la Plateforme ».

Résultats finaux: Dans sa décision (IPBES/3/L.5), la Plénière accueille avec satisfaction la stratégie de communication et de sensibilisation figurant en annexe et demande au Secrétariat, en fonction des ressources disponibles, d'entreprendre les activités décrites dans le plan initial de mise en œuvre défini en appendice à l'annexe, s'il y a lieu.

- Dans sa décision sur la SAPP (IPBES/3/L.15), la Plénière:
- accueille avec satisfaction le projet révisé de SAPP établi en annexe;
 - prie le Secrétariat d'entreprendre les activités définies dans le plan initial de mise en œuvre défini en appendice à l'annexe, selon ce qui convient; et
 - encourage toutes les parties prenantes représentant, entre autres, leurs régions, disciplines et systèmes de connaissances dans leur diversité, à collaborer avec la Plateforme.

ORIENTATIONS CONCERNANT LES PARTENARIATS STRATÉGIQUES: Ce point a été abordé pour la première fois dans la plénière de mercredi matin (IPBES/3/17). Les États-Unis ont estimé que la plupart des activités du programme de travail pourraient être conduites sans établir de partenariats officiels et ont appelé à envisager des mandats spécifiques pour chacun des partenaires. Le Président Zakri a fait noter que le projet d'orientations va être révisé.

- Résultat final:** Dans sa décision (IPBES/3/L.8), la Plénière:
- approuve les orientations concernant l'établissement de partenariats stratégiques et autres accords de collaboration, qui figurent en annexe à la décision;

- invite les secrétariats des AME relatifs à la biodiversité et aux services écosystémiques, selon ce qu'il convient, à œuvrer avec le Bureau à l'établissement de partenariats stratégiques conçus à l'image de celui qui a été conclu avec le Secrétariat de la CDB et indiquant les domaines de collaboration et de coopération, pour approbation par la Plénière à l'occasion d'une prochaine session; et
- décide d'examiner à sa quatrième session les mesures qui ont été prises pour établir et conclure des partenariats stratégiques et autres accords de collaboration.

ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS: ARRANGEMENTS CONCERNANT LES PARTENARIATS DE COLLABORATION AVEC LES NATIONS UNIES POUR LES TRAVAUX DE LA PLATEFORME ET DE SON SECRÉTARIAT

Le Secrétariat a présenté le document IPBES/3/INF/14 mercredi matin en séance plénière. Salvatore Aricò, de l'UNESCO, s'exprimant au nom du PNUE, de la FAO, de l'UNESCO et du PNUD, les quatre entités intéressées par les arrangements concernant les partenariats de collaboration avec les Nations Unies pour les travaux de la Plateforme, a noté que les arrangements institutionnels ont été approuvés et que l'accord est prêt à être « pleinement mis en application ». Il a signalé plusieurs initiatives en cours présentant un intérêt pour l'IPBES, comme la Plateforme Live Knowledge du PNUE et l'initiative Future Earth de l'UNESCO, ainsi que des activités comme: l'accueil par la FAO du Secrétariat du Partenariat mondial sur les sols et le soutien à la mise en œuvre de ses actions; la contribution du PNUD à la formalisation du réseau BES-Net; et l'intégration de décisions intéressant l'IPBES dans les préparatifs du rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial (GEO) du PNUE et du rapport de la CDB à paraître sur l'Avenir de la biodiversité mondiale.

Le Japon a souligné son soutien aux travaux d'élaboration de scénarios avec l'UNESCO et a anticipé avec impatience les synergies accrues avec d'autres AME compétents.

La Plénière a pris note du rapport.

QUESTIONS DIVERSES

COMPTE-RENDU DU PRÉSIDENT DU GIEC: Les délégués ont entendu mardi matin un compte-rendu de Rajendra Pachauri, Président du GIEC. Il a fait remarquer que « le GIEC est peut-être à l'origine de l'IPBES, mais les nouvelles générations dépassent souvent leurs aînées ». Il a suggéré que les bureaux du GIEC et de l'IPBES se réunissent régulièrement pour étudier les questions de fond dans leurs évaluations respectives. Pachauri a ensuite partagé son expérience à la tête du GIEC et a présenté, entre autres: les travaux entrepris par les groupes de travail du GIEC; les principales conclusions des rapports du GIEC; les changements observés et les projections de risques pour la biodiversité et la sécurité alimentaire associés au changement climatique; et les mesures possibles d'adaptation et d'atténuation.

En réponse aux questions de l'assistance, Pachauri s'est dit « prudemment optimiste » quant aux niveaux croissants de conscientisation et d'engagement politique au niveau mondial qui conduiront vers un « effet boule de neige dans l'action » visant à affronter le changement climatique. Il a mis en exergue la multiplication par cinq des objectifs en matière d'énergie solaire en Inde comme un exemple de conscientisation croissante concernant les avantages partagés de l'adoption de mesures d'atténuation.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE, DATE ET LIEU DES FUTURES SESSIONS DE LA PLÉNIÈRE

Samedi matin, le Président Zakri a suggéré que la Plénière rédige, en collaboration avec le Bureau, un projet d'ordre du jour provisoire pour l'IPBES-4. Il a suggéré que le Bureau examine les dates et lieux possibles pour la prochaine réunion, et en fasse l'annonce ultérieurement.

SESSION DE CLÔTURE

Dans l'après-midi et la soirée de samedi, les délégués se sont réunis en séance plénière pour examiner les projets de décisions.

Plusieurs délégués ont déclaré des offres de soutien en nature. Le Royaume-Uni a offert de soutenir l'évaluation de la pollinisation. Le Portugal a offert de soutenir deux postes à plein temps pour l'évaluation de la haute mer en 2015-2016. La Colombie a déclaré qu'elle accueillera deux « centres de travail permanents » pour l'évaluation régionale et qu'elle offrira un soutien technique pour l'évaluation de la dégradation et de la restauration des terres. L'Algérie a indiqué qu'elle apportera un soutien matériel et technique à l'évaluation de la dégradation et de la restauration des terres, avec un axe sur les zones arides.

Suite à plusieurs suggestions rédactionnelles proposées par certaines délégations pour l'amendement de plusieurs projets de décision, d'autres se sont opposées à rouvrir les textes au propre proposés à la Plénière par les groupes de contact. Le Président a procédé à l'adoption des décisions, en expliquant que les commentaires des délégations seraient consignés dans le compte-rendu de la réunion.

Le Rapporteur Barudanovic a présenté le rapport de la réunion (IPBES/2/L.1), en signalant que les informations manquantes seraient ajoutées par le Secrétariat après la clôture de la réunion. La Plénière a adopté le rapport.

Le Ghana, s'exprimant au nom du Groupe africain, a appelé les pays à participer pleinement au processus, en déclarant: « nous avons vu éclore notre propre compréhension de ce dont nous avons besoin, notre programme de travail commence à porter ses fruits et, avec notre travail ici, nous avons pu commencer à apprendre en agissant ».

Le Mexique, au nom du GRULAC, a noté que les membres ont été en mesure de trouver un équilibre entre les produits prioritaires et le budget, notamment pour ce qui est des évaluations thématiques, régionales et mondiales.

La Malaisie, au nom de l'Asie-Pacifique, a appelé à la collaboration entre institutions intergouvernementales. La déléguée a souligné le besoin de renforcer les capacités pour garantir la mise en œuvre effective du programme de travail.

La Lettonie, au nom des États de l'UE membres de l'IPBES, a signifié sa gratitude pour l'engagement et l'enthousiasme des parties prenantes. La déléguée a estimé que le processus de sélection du nouveau GEM a été plus interactif et équilibré entre les régions.

La Turquie, au nom de la région d'Europe orientale, a réitéré que la région est profondément engagée vis-à-vis des objectifs de la Plateforme.

Le GEM sortant, dans une lettre ouverte à la Plénière, a félicité les membres et autres personnes engagées dans le processus pour leurs accomplissements jusqu'à présent, et s'est dit reconnaissant d'avoir fait partie du processus qui va fournir une base solide à la mise en œuvre réussie du programme de travail.

Le Secrétariat de la CMS, s'exprimant également au nom des Secrétariats de la CDB et de la CITES, a souligné que la conduite de toutes les évaluations intéresse la mise en œuvre des conventions, en mettant en avant, entre autres: l'importance des évaluations mondiales en lien avec les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité; et la contribution potentielle de l'évaluation de la dégradation des terres aux objectifs de la CLD et de la Convention Ramsar relatifs à la neutralité en matière de dégradation des terres.

L'IIFBES a mis en exergue, entre autres: les détenteurs de connaissances autochtones et locales comme d'importants partenaires stratégiques et le consentement libre, préalable et en connaissance de cause comme un droit important des peuples autochtones et des communautés locales leur permettant de conserver le contrôle sur leurs connaissances.

Décrivant la stratégie d'association des parties prenantes comme un « tournant majeur », le groupe des parties prenantes coordonnées a soutenu sa mise en œuvre. Saluant également l'adoption de la politique en matière de CI, la déléguée a montré de l'enthousiasme quant à sa rigoureuse mise en œuvre.

La Secrétaire exécutive de l'IPBES Anne Larigauderie a déclaré que le soutien et l'esprit positif des discussions apportent à la « petite armée qu'est l'équipe » du Secrétariat beaucoup d'énergie et de courage pour « s'attaquer » à la mise en œuvre du programme de travail de l'IPBES.

Le Président Zakri a remercié les délégués de leurs interventions sincères et bien intentionnées, et d'avoir rendu sa tâche « intéressante et stimulante ». Il a déclaré la réunion close à 19h12.

BRÈVE ANALYSE DE L'IPBES-3

COMPOSER UN SUBTIL ÉQUILIBRE ENTRE CRÉDIBILITÉ, PERTINENCE ET LÉGITIMITÉ

« Nous considérons cet instant comme historique: nous avons vu éclore notre propre compréhension de ce dont nous avons besoin, notre programme de travail commence à porter ses fruits et, avec notre travail ici, nous avons pu commencer à apprendre en agissant. Nous pourrions jeter un œil demain et constater que le bébé nommé IPBES s'est mis à marcher ».

Ces remarques prononcées par le délégué du Ghana Alfred Oteng-Yeboah, s'exprimant au nom du Groupe africain à la plénière de clôture de l'IPBES-3, ont recueilli le sentiment général d'accomplissement à la fin d'une semaine épuisante. Le Président Zakri a même admis sur un ton enjoué qu'il a été forcé « d'amender son discours de clôture, dans lequel il entendait remercier les membres pour avoir rendu sa tâche *facile*, et les a plutôt remercié d'avoir rendu cette tâche *intéressante et stimulante* ». Cette brève analyse passe au crible les principaux événements de cette « semaine surchargée » et tente d'évaluer ce que les discussions et les résultats finaux révèlent concernant les défis et les opportunités qui se présentent à l'IPBES alors qu'elle commence à mettre en œuvre son mandat de renforcer l'interface science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques guidée par les objectifs de crédibilité, de légitimité et de pertinence déclarés par la Plateforme.

INVENTAIRE INITIAL

Lors de l'IPBES-2 à Antalya, les membres avaient déjà fait le « défrichage » nécessaire pour finaliser les arrangements institutionnels et financier de l'IPBES et adopter un programme

de travail ambitieux sur cinq ans. C'est pourquoi, après une seule année de mise en œuvre, de nombreux délégués réunis à Bonn pour l'IPBES-3 s'attendaient à une réunion relativement « facile », sensée examiner les activités initiales et redresser un peu certains aspects pour assurer la bonne marche de la mise en œuvre. Mais l'ordre du jour s'est vite révélé beaucoup plus difficile. Le nombre de rapports de cadrage et de documents d'orientation à approuver pour maintenir l'élan a imposé de longues heures de réunion au groupe de contact sur le programme de travail tout au long de la semaine. Ceux qui participaient aux délibérations sur le budget ont dû faire face aux incertitudes provoquées par le déficit budgétaire de 20 millions USD, qui pourrait compromettre la faisabilité des 18 produits convenus à l'IPBES-2. La Plénière elle-même se trouvait face à un ensemble de points sur lesquels il fallait absolument statuer pour permettre à la Plateforme de poursuivre ses travaux sur des bases solides, notamment la politique en matière de conflits d'intérêt, les procédures d'élaboration, vérification, validation et adoption des produits, et le projet de stratégie d'association des parties prenantes.

CRÉDIBILITÉ: LES PROMESSES DES PRODUITS SCIENTIFIQUES

Piloter une interface « science-politique » naissante est un exercice difficile, et la crédibilité, cette qualité de ce qui est convaincant, que l'on peut croire et qui suscite la confiance, se gagne avec de grands efforts, et se perd avec une grande facilité. L'annonce, faite par la Secrétaire exécutive Anne Larigauderie lors de la plénière d'ouverture de l'IPBES-3, de la prochaine publication du cadre conceptuel de la Plateforme dans deux revues scientifiques était par conséquent une confirmation précoce et inattendue des références scientifiques naissantes de la Plateforme. De la même façon, les diverses déclarations soulignant tout au long de la semaine que l'IPBES joue un rôle dans la satisfaction des besoins scientifiques des AME compétents en matière de biodiversité et de la CLD ont contribué à confirmer que la Plateforme est en train de s'affirmer comme voix scientifique puissante en soutien au programme de la durabilité. Cette idée semblait également présente dans la nature technique et substantielle de nombreuses discussions au sein des groupes de contact. Un délégué chevronné de la CDB a fait observer que ceci contraste avec l'attitude des délégués à l'Organe subsidiaire de la CDB chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (OSASTT), qui sont souvent « bien trop pris dans le processus politique ».

Un grande partie des discussions du groupe de contact sur le programme de travail a été consacrée à achever le cadrage des évaluations, que l'IPBES-3 est venue de définir comme « le processus par lequel la Plateforme déterminera la portée et l'objectif d'un produit et les nécessités en matière d'informations, de personnel et de financement pour parvenir à un tel objectif ». L'examen des éléments de fond des documents de cadrage, qui étaient issus des travaux conduits par les experts de l'IPBES présents à l'Atelier de Paris en 2014, s'est déroulé de façon relativement harmonieuse, mais ponctuée d'inquiétudes formulées par quelques observateurs face au risque de « diluer » la rigueur scientifique investie dans la formulation de ces documents de cadrage en rouvrant le processus aux délégués gouvernementaux. Cependant, d'autres ont souligné qu'il est important d'autoriser les membres de l'IPBES à s'assurer que leurs décisions entérinent un équilibre entre la rigueur scientifique et les besoins des

décideurs politiques et autres parties prenantes, notamment dans l'intégration de concepts comme les multiples valeurs ou les limites écosystémiques dans la pratique et dans le couplage des évaluations thématiques avec les évaluations infrarégionales, régionales et mondiales. « Bien que le couplage puisse être délicat d'un point de vue scientifique, il est important d'aligner les évaluations thématiques sur les besoins en politiques sectorielles », a expliqué un délégué.

PERTINENCE: LA GESTION DE LA DEMANDE POLITIQUE

D'intensives discussions ont eu lieu sur la décision de « coupler » la prochaine étape des évaluations thématiques sur la dégradation et la restauration des terres, l'utilisation durable de la biodiversité, et les espèces exotiques envahissantes, avec les évaluations régionales et infrarégionales, dans le but de déclencher les activités relatives aux trois autres fonctions de l'IPBES, à savoir: mettre en œuvre et promouvoir des évaluations de diverses portées géographiques et thématiques; promouvoir l'accessibilité et l'approfondissement des outils identifiés pour le soutien aux politiques; et identifier les besoins en matière de renforcement des capacités et les traiter à travers l'intégration et la mobilisation de soutiens financiers.

L'un des « enseignements tirés » au cours de cette première année de mise en œuvre, comme l'a signalé la Secrétaire exécutive dans son rapport, est que pour combler efficacement le fossé entre science et politique, il est nécessaire de mobiliser des investissements substantiels pour le développement de l'infrastructure requise en matière d'outils d'appui aux politiques et de groupes d'appui technique aux niveaux régional et infrarégional. Si le rapport se centre sur les enseignements tirés concernant le renforcement de l'efficacité du Groupe d'experts multidisciplinaire pour qu'il puisse piloter ce processus, il appelle également à renforcer la capacité du Secrétariat à « mettre en place, opérer, superviser et coordonner adéquatement » les GAT.

Nombre de participants ont donc salué la mise sous tension du partenariat de collaboration avec les Nations Unies, au sein duquel quatre instances, le PNUD, l'UNESCO, la FAO et le PNUE, offriront un soutien coordonné pour optimiser les synergies avec le programme de travail de l'IPBES. Par exemple, le Réseau BES-Net du PNUD est appelé à jouer un rôle important dans l'élargissement du renforcement des capacités à travers les GAT de l'IPBES, et la collaboration avec la FAO a pour but de renforcer l'accent sur les interconnexions avec les stratégies de sécurité alimentaire et d'atténuation de la pauvreté, notamment au niveau national.

Au cours de la plénière de clôture, de nombreux intervenants ont réitéré que ces aspects du programme de travail de l'IPBES, qui sont porteurs d'une grande valeur ajoutée, sont aussi essentiels pour maintenir la pertinence de la Plateforme sur la scène surpeuplée de la gouvernance environnementale internationale. Signalant quelques-uns des éléments novateurs du programme de travail, comme l'étude méthodologique sur la façon de travailler sur les connaissances autochtones et locales avec de multiples valeurs et des études pilotes au niveau régional, plusieurs observateurs ont appelé la Plateforme à tracer son propre chemin, pour éviter de devenir la « jumelle du GIEC » ou la « petite sœur de la CDB ». Cette vision a été reprise par le Président du GIEC Pachauri, qui a affirmé que « le GIEC est peut-être à l'origine de l'IPBES, mais les nouvelles générations dépassent souvent leurs aînées ».

LÉGITIMITÉ: LA MOBILISATION D'UN LARGE COLLECTIF DE DÉTENTEURS ET D'UTILISATEURS DU SAVOIR

En plus de s'assurer que l'IPBES devienne une source de produits scientifiques qui soient rigoureux tout en étant aptes à satisfaire les besoins des décideurs politiques, de nombreux participants ont aussi souligné le besoin de s'assurer que l'IPBES soit perçue comme une Plateforme légitime. À cette fin, ils ont signalé l'urgence d'achever à la fois la politique en matière de conflits d'intérêt et la stratégie d'association des parties prenantes.

Comme cela est indiqué au chapitre « hypothèses » du rapport de cadrage pour l'évaluation de la dégradation et de la restauration des terres, et réitéré dans d'autres documents de cadrage, « promouvoir la restauration et concevoir et mettre en œuvre des systèmes de gestion durable des terres demande de mettre en place un processus participatif incluant la coproduction de connaissances avec les diverses parties prenantes concernées ».

À l'IPBES-3, des participants de toutes ces collectivités ont souligné le besoin d'une politique solide, ouverte et transparente en matière de conflits d'intérêt pour protéger la Plateforme. Le besoin d'un tel processus a été souligné tout au long de la semaine en rapport à la réponse faite par le Secrétariat dans la revue *Nature* au sujet des inquiétudes concernant des conflits d'intérêt parmi les experts, dont certains représentaient le secteur privé, chargés de l'évaluation accélérée des pollinisateurs, conflits qui pouvaient, aux dires de certains, porter atteinte à la crédibilité de l'évaluation. Les délibérations du groupe de contact ont souligné le besoin de protéger la vie privée des experts (et de ne pas décourager la participation) tout en montrant clairement qu'une politique rigoureuse est en place pour éviter tout conflit d'intérêt. Pour finaliser ces règles, les dialogues ont souvent dû envisager des scénarios potentiels contemplant les divers types d'intérêts pouvant faire l'objet de divulgation dans ce processus. L'efficacité de ces règles, a pointé un observateur, se vérifiera dans la pratique suivant « ce qui se passera durant les processus d'examen ». Un autre observateur a noté avec philosophie que la politique en matière de CI est un « document vivant » qui peut être revisité à mesure que l'IPBES tirera les enseignements de son premier programme de travail.

Dans la même veine, après le report de la discussion sur le projet de stratégie d'association des parties prenantes à Antalya, les parties prenantes avaient la forte conviction que, si la stratégie n'était pas achevée à Bonn, certains risquaient de se « désengager » totalement du processus. De nombreux délégués ont signifié que la Plateforme ne pouvait pas prétendre continuer à bénéficier de leurs contributions en nature sans reconnaître formellement le rôle des parties prenantes dans la réalisation des objectifs de l'IPBES. Tout en saluant le compromis qui a « miraculeusement » sauvé *in extremis* la stratégie, le groupe des parties prenantes coordonnées a reconnu qu'il faudra beaucoup plus de travail pour atteindre d'autres acteurs et créer un réseau véritablement inclusif, mais a tout de même assuré que la Plateforme met sur un pied d'égalité divers systèmes de connaissances, et pas uniquement les scientifiques reconnus.

AVANCER D'UN PAS CONFIAINT

Sous la pression pour de réelles avancées à cette Plénière, le pragmatisme semble avoir triomphé. Au début, certaines Parties voulaient maintenir le *statu quo* convenu à Antalya (tous

les produits du programme de travail devant être achevés en 2018). Toutefois, lorsqu'il a rapporté les résultats des discussions conjointes des groupes de contact sur le budget et le programme de travail, le Bureau a déclaré que la valeur des « discussions de couplage » résidait dans l'identification d'une façon de prioriser, d'intégrer et de diffuser largement les produits convenus pour assurer que le programme de travail sera pleinement mis en œuvre d'ici 2019.

Cependant, par ce réaménagement de son programme de travail, l'IPBES s'est également exposée à une surveillance plus alerte, car ses diverses parties prenantes scientifiques et politiques attendent de voir si les produits satisfont effectivement leurs besoins. Ainsi, il est sans doute compréhensible que l'IPBES ait donné la priorité aux évaluations qui, en tant que « fruits à portée de main », servent à démontrer non seulement sa crédibilité, sa pertinence et sa légitimité, mais également à fournir une opportunité d'affiner les procédures au gré des besoins, étant donné que l'année prochaine le gros de son programme de travail pour 2014-2018 sera bien avancé.

Comme l'a conclu un observateur, les discussions constructives ont révélé que les membres et les parties prenantes de l'IPBES veulent la réussite de la Plateforme et que celle-ci a encore la possibilité d'appliquer les premiers enseignements tirés avant que les inévitables appels à montrer des résultats concrets ne deviennent plus impératifs. Avec les premiers vrais résultats du programme de travail actuel (les deux évaluations accélérées des pollinisateurs et l'analyse et la modélisation de scénarios pour la biodiversité et les services écosystémiques) désormais programmés pour discussion à l'IPBES-4, la prochaine session de la Plénière va sans doute constituer la première « mise à l'épreuve réelle » de la crédibilité, de la pertinence et de la légitimité de la Plateforme.

RÉUNIONS À VENIR

Réunion du groupe d'experts sur un protocole optionnel à l'UNDRIP: Ce groupe examinera une étude sur la mise en place éventuelle d'un protocole optionnel à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP), centré sur les droits portant sur les terres, les territoires et les ressources, ainsi que sur le droit à l'auto-détermination, à l'auto-administration et à l'autonomie. Les résultats de cette réunion seront rapportés à l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones lors de sa quatorzième session en mai 2015. **dates:** 27-29 janvier 2015 **lieu:** Siège des Nations Unies à New York **contact:** Secrétariat du Forum permanent sur les questions autochtones **téléphone:** +1-917-367-5100 **fax:** +1-917-367-5102 **email:** indigenous_un@un.org **www:** <http://undesadspd.org/IndigenousPeoples/EGM2015OptionalProtocoltoUNDRIP.aspx>

Les Assises du Vivant 2015: Biodiversité et changement climatique en interaction: Intitulé « Biodiversité et changement climatique en interaction: Créer et vivre d'autres possibles », cet événement se centrera sur trois thèmes: repenser la conservation: vers des stratégies « sans regrets »; développer la solidarité écologique et la justice environnementale: « faire équipe avec le vivant »; et entreprendre autrement: articuler performance et résilience. **dates:** 9-10 février 2015 **lieu:** Paris, France **contact:** John Crowley, UNESCO **email:** J.Crowley@unesco.org **www:** <http://fr.unesco.org/events/assises-du-vivant-2015-biodiversity-and-climate-change-interaction-creating-new-life>

Troisième Conférence internationale sur la gestion des ressources naturelles pour l'alimentation et les moyens de subsistance en milieu rural: Organisée par l'organisation Soil

Conservation Society of India en collaboration avec le Conseil indien de recherche agricole, cette conférence abordera les moyens de stimuler la productivité agricole pour la sécurité alimentaire et le développement économique, tout en conservant et en restaurant la base de ressources naturelles. Les thèmes à aborder comprennent: l'évaluation, le développement et la gestion des ressources naturelles et humaines pour les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire; la gestion intégrée des ressources en eau et en terres pour prévenir la dégradation des terres et la désertification liée à la salinisation; et les cadres politiques pour le renforcement des capacités visant à atténuer les problèmes émergents dans la gestion des ressources naturelles. **dates:** 10-13 février 2015 **lieu:** New Delhi, Inde **contact:** Shri Jagatveer Singh **téléphone:** +91-11-25848244 **email:** soilcsi@gmail.com **www:** <http://www.icscsi2015.in/docs/First%20Circular.pdf>

Troisième conférence scientifique internationale de la CLD: La troisième conférence scientifique internationale de la CLD aura pour thème la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse pour le développement durable et la réduction de la pauvreté: la contribution de la science, de la technologie, et des connaissances et pratiques traditionnelles. **dates:** 9-12 mars 2015 **lieu:** Cancun, Mexique **contact:** Secrétariat de la CLD **téléphone:** +49-228-815-2800 **fax:** +49-228-815-2898/99 **email:** secretariat@uncd.int **www:** <http://3sc.uncd.int/>

Troisième Conférence scientifique mondiale sur l'agriculture climatiquement rationnelle: La Troisième Conférence scientifique mondiale sur l'agriculture climatiquement rationnelle (ACR) s'inscrit dans la suite d'une initiative lancée par les Pays-Bas visant à traiter simultanément des thèmes de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et du changement climatique. La conférence poursuivra les travaux des première et deuxième conférences, qui se sont tenues à Wageningen, aux Pays-Bas, en 2011, et à Davis, en Californie, aux États-Unis, en 2013. Cette initiative a structuré ses travaux autour de deux processus parallèles: d'une part le concept scientifique d'ACR; et d'autre part les politiques publiques. La conférence, centrée sur les pays et populations vulnérables, sur le comblement des lacunes de la recherche et du fossé entre science et politique, sera l'occasion pour les chercheurs de mettre à jour les connaissances sur l'ACR et de formuler des recommandations à l'intention des décideurs politiques. **dates:** 16-18 mars 2015 **lieu:** Montpellier, France **www:** <http://csa2015.cirad.fr/>

Journée internationale des forêts: La résolution 67/200 de l'Assemblée générale des Nations Unies, adoptée le 21 décembre 2012, a déclaré le 21 mars Journée internationale des forêts. **date:** 21 mars 2015 **contact:** Secrétariat du FNUF **téléphone:** +1-212-963-3401 **fax:** +1-917-367-3186 **email:** unff@un.org **www:** <http://www.un.org/esa/forests/>

Africa Rising: Mobiliser les données relatives à la biodiversité pour le développement durable: Cette conférence rassemblera les parties prenantes dans le but: d'accélérer la compréhension régionale de la chaîne de valeur données-science-politique relative à la biodiversité; de renforcer l'engagement régional, les réseaux d'apprentissage et les synergies collaboratives pour intégrer la chaîne de valeur données-science-politique relative à la biodiversité; et de galvaniser l'engagement politique sur la mobilisation des données africaines relatives à la biodiversité. **dates:** 24-26 mars 2015 **lieu:** Le Cap, Afrique du Sud **contact:** Russell Galt, Institut national sud-africain de la biodiversité **téléphone:** +27-12-843-5000 **email:** r.galt@sanbi.org.za **www:** <http://www.sanbi.org/news/sanbi-host-africa-rising-mobilising-biodiversity-data-sustainable-development-conference>

14^e Session de l'Instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies: L'Instance permanente sur les questions autochtones (UNPFII) assurera le suivi du résultat de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones (CMPA) et discutera du programme de développement pour l'après-2015. La 14^e session comprendra des discussions sur l'automutilation et le suicide des jeunes, les questions autochtones dans la région Pacifique, et la possibilité d'un protocole optionnel à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP). Parmi les autres questions à aborder figurent la mise en œuvre de l'UNDRIP, et les futurs travaux de l'UNPFII. **dates:** 20 avril – 1^{er} mai 2015 **lieu:** Siège des Nations Unies à New York **contact:** Secrétariat de l'UNPFII **téléphone:** +1-917-367-5100 **fax:** +1-917-367-5102 **email:** indigenous_un@un.org **www:** <http://undesadspd.org/IndigenousPeoples/UNPFIIISessions/Fourteenth.aspx>

FNUF11: La FNUF11 examinera l'avenir de l'Accord international sur les forêts, sur la base des défis et de son efficacité. La réunion examinera également les progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs mondiaux pour les forêts et l'instrument juridiquement non contraignant sur tous les types de forêts. Les questions thématiques à examiner comprennent la gestion durable des forêts et la mise en application des lois forestières ainsi que la coopération et la coordination. **dates:** 4-15 mai 2015 **lieu:** Siège des Nations Unies à New York **contact:** Secrétariat du FNUF **téléphone:** +1-212-963-3401 **fax:** +1-917-367-3186 **email:** unff@un.org **www:** <http://www.un.org/esa/forests/session.html>

Journée internationale de la biodiversité 2015: Les Nations Unies ont désigné le 22 mai Journée internationale de la biodiversité en vue d'encourager la compréhension des enjeux liés à la biodiversité et d'accroître la sensibilisation sur ce sujet. Le thème pour 2015 est « La biodiversité au service du développement durable » pour souligner l'importance des efforts consentis pour établir un ensemble d'Objectifs de développement durable (ODD) dans le cadre du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, pour la période 2015-2030, ainsi que l'importance de la biodiversité pour parvenir au développement durable. La sélection de ce thème souligne également l'adoption de la Déclaration de Gangwon au Segment de haut niveau de la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. **date:** 22 mai 2015 **contact:** Secrétariat de la CDB **téléphone:** +1-514-288-2220 **fax:** +1-514-288-6588 **email:** Secretariat@cbd.int **www:** <http://www.cbd.int/idb/>

CdP 12 Ramsar: La 12^e réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Ramsar sur les zones humides (CdP 12) se tiendra en juin 2015. **dates:** 1^{er}-9 juin 2015 **lieu:** Punta del Este, Uruguay **contact:** Secrétariat Ramsar **téléphone:** +41-22-999-0170 **fax:** +41-22-999-0169 **email:** ramsar@ramsar.org **www:** <http://www.ramsar.org/about/cop12-punta-del-este-uruguay-1-9-june-2015>

Troisième assemblée plénière du Partenariat mondial sur les sols: La Troisième assemblée plénière du Partenariat mondial sur les sols (GSP) est programmée pour juin 2015. **dates:** 22-24 juin 2015 **lieu:** Rome, Italie **contact:** Ronald Job Vargas Rojas, Secrétariat du GSP **email:** GSP-Secretariat@fao.org **www:** <http://www.fao.org/globalsoilpartnership>

CA28 CITES: La 28^e réunion du Comité pour les animaux de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CA28 CITES) élaborera des recommandations en vue de la dix-septième réunion

de la Conférence des Parties à la CITES **dates:** 30 août - 3 septembre 2015 **lieu:** Tel-Aviv, Israël **contact:** Secrétariat de la CITES **téléphone:** +41-22-917-81-39/40 **fax:** +41-22-797-34-17 **email:** info@cites.org **www:** <http://www.cites.org/fra/news/calendar.php>

CP22 CITES: La 22^e réunion du Comité pour les plantes de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CP22 CITES) élaborera des recommandations en vue de la dix-septième réunion de la Conférence des Parties à la CITES **dates:** 19-23 octobre 2015 **lieu:** Tbilissi, Géorgie **contact:** Secrétariat de la CITES **téléphone:** +41-22-917-81-39/40 **fax:** +41-22-797-34-17 **email:** info@cites.org **www:** <http://www.cites.org/fra/news/calendar.php>

IPBES-4: La quatrième session de la Plénière de l'IPBES se déroulera début 2016, les dates et lieu restant à confirmer. **contact:** Secrétariat de l'IPBES **téléphone:** +49-228-815-0570 **email:** secretariat@ipbes.net **www:** <http://www.ipbes.net>

GLOSSAIRE

AME	Accords multilatéraux sur l'environnement
CAL	Connaissances autochtones et locales
CDB	Convention sur la diversité biologique
CI	Conflits d'intérêt
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CLD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
CMS	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
EEE	Espèces exotiques envahissantes
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GAT	Groupe d'appui technique
GBIF	Système mondial d'information sur la biodiversité
GEM	Groupe d'experts multidisciplinaire
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GRULAC	Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes
IIFBES	Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité et les services écosystémiques
IPBES	Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SAPP	Stratégie d'association des parties prenantes
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture